

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 91

LE VENDREDI 25 AVRIL 2008

89c + TAXES = 1\$

SONDAGE LÉGER MARKETING-LE DEVOIR

Division chez les électeurs péquistes

45 % voudraient que Pauline Marois cherche à améliorer la position du Québec au sein du Canada, contre 50 % qui souhaitent poursuivre l'objectif de la souveraineté

LE PARTI QUÉBÉCOIS DEVRAIT...

	PQ	TOTAL
Poursuivre l'objectif de l'indépendance	50 %	26 %
Chercher à améliorer le statut du Québec dans le cadre canadien en négociant des transferts de pouvoirs	45 %	63 %
Ne sait pas/refus	9 %	11 %

KATHLEEN LÉVESQUE

Avec la mise en veilleuse de l'objectif référendaire, le Parti québécois se retrouve divisé. Près de la moitié des électeurs péquistes estiment que le PQ devrait chercher à améliorer le statut du Québec dans le cadre canadien actuel, en négociant des transferts de pouvoirs, plutôt que de viser la souveraineté. Les résultats de la deuxième partie du sondage Léger Marketing - Le Devoir effectué à la fin de la semaine dernière tendent à démontrer que la souveraineté ne suscite guère d'engouement pour l'instant. Les par-

tisans du Parti québécois disent préférer à 45 % que les troupes dirigées par Pauline Marois cherchent à améliorer la position du Québec au sein du Canada. À l'inverse, 50 % des péquistes disent que leur parti devrait poursuivre l'objectif de l'indépendance.

Selon le sondeur Christian Bourque, de Léger Marketing, la souveraineté n'est pas « l'enjeu du jour », ni pour les péquistes ni pour l'ensemble de la population, qui estime à 63 % que le PQ devrait faire progresser la fédération canadienne. À travers le Québec, seulement 26 % des répondants estiment que le PQ doit maintenir la souveraineté sur son écran radar, et

11 % refusent de répondre ou disent ne pas savoir. « Le message est de deux ordres. Parler de souveraineté n'est pas la meilleure stratégie à adopter actuellement. Et plutôt que de se croiser les bras, tentons d'aller chercher le maximum, jusqu'au jour où il sera temps de parler de nouveau de souveraineté », décrypte M. Bourque à partir de ce sondage.

Mais ce discours « défaitiste » chez les péquistes, comme le qualifie M. Bourque, ne s'arrête pas là. Si les électeurs favorables au PQ disent souhaiter à 90%

VOIR PAGE A 10: DIVISION

IMMIGRATION

51 % des Québécois appuient la thèse de Dumont

KATHLEEN LÉVESQUE

Si les Québécois semblent se détourner de l'Action démocratique du Québec, ils sont toutefois plus de la moitié à être d'accord avec son chef, Mario Dumont, sur la délicate question de l'immigration. En effet, 51 % de la population est d'avis que la capacité d'accueil et d'immigration a été atteinte au Québec, selon un sondage Léger Marketing-Le Devoir.

La dernière année au Québec a été marquée par le débat sur les accommodements raisonnables, qui a largement débordé sur la question de l'immigration. Au même moment, le gouvernement du Québec statuait sur une augmentation des seuils d'immigration, ouvrant ainsi la porte de la province à 10 000 étrangers de plus par année. Le chef de l'ADQ s'y est fermement opposé, plaidant en faveur d'une consolidation de l'immigration actuelle. « C'est plus que la ville de Rouyn-Noranda qu'on recolle au Québec à toutes les années en nouveaux arrivants », a alors dit Mario Dumont.

Cette question divise les Québécois: 44 % d'entre eux estiment que le Québec a la capacité d'accueillir et d'intégrer plus d'immigrants, alors que 51 % croient l'inverse et que 5 % ne se prononcent pas. Les électeurs adéquistes sont à 64 % d'avis que le seuil

VOIR PAGE A 10: IMMIGRATION

IMMIGRATION

Le Québec a la capacité d'accueillir et d'intégrer plus d'immigrants	44 %
Le Québec a atteint sa limite d'accueil et d'intégration des immigrants	51 %
Ne sait pas/refus	5 %

Fermé le dimanche

« C'est une perte pour l'entreprise, mais je ne le regrette pas »

FABIEN DEGLISE

La scène est étonnante. Dimanche après-midi, sur la rue Saint-Denis, à Montréal, une jeune mère de famille, avec un bambin dans une poussette, se prépare à changer de lunettes. Derrière une monture défraîchie, son regard est déterminé. Sa main est sur la porte d'entrée du commerce. Mais son projet devra finalement être remis à plus tard.

Trompeusement éclairé par le soleil d'avril, le marchand de binocles n'a en effet, en cette journée, qu'une porte close à offrir. Sur une affiche discrète, dans la vitrine, on peut lire: « Fermé les dimanches. » Et pour répondre à la question qui s'impose, l'écrétaire se fait plus loquace: « Pour passer du temps avec sa famille, pour faire la grasse matinée, pour aller à l'église, pour aller au cinéma, pour faire du sport, pour aller à un brunch, pour voir ses ami(e)s, pour éliminer les lendemains

VOIR PAGE A 10: FERMÉ

INDEX

17	1783131022264	17	
Annances.....	B 6	Monde.....	B 9
Avis publics.....	A 4	Mots croisés.....	B 7
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 8
Décès.....	B 6	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 6
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo.....	B 6	Week-end.....	B 1

Price mis à rude épreuve



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES FLYERS de Philadelphie et Jim Dowd ont eu tôt fait d'aller saluer de près le gardien du Canadien, Carey Price, hier soir lors du premier match de la série entre les deux équipes, match que le Canadien a bien mal entamé, tirant de l'arrière 2-0 après 20 minutes de jeu. C'est la faute, notamment, de Patrice Brisebois, qui a compté le premier but... mais pas dans le bon filet. Tout ça devant une foule nettement plus amorphe qu'à l'accoutumée, comme si les événements de lundi avaient refroidi tout le monde. Les détails du match au www.ledevoir.com.

Griffintown, prise II

Le projet final comprend plus de logements sociaux et plus de verdure

JEANNE CORRIVEAU

La nouvelle mouture du projet Griffintown comporte plus de logements sociaux et plus de verdure. L'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Devimco pour le développement du secteur, qui prévoit également des investissements supplémentaires en matière de transports en commun de la part du promoteur, vient de rece-

voir l'aval du comité exécutif et sera soumise au conseil municipal dès lundi soir.

Devimco a accepté de modifier plusieurs aspects de son projet initial pour satisfaire les nouvelles exigences de la Ville dans le cadre de l'élaboration du programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur.

Au chapitre de l'habitation, un domaine

VOIR PAGE A 10: GRIFFINTOWN



DEVIMCO

Le projet vient de recevoir l'aval du comité exécutif et sera soumis au conseil municipal dès lundi soir.

LE PRIX DES LIBRAIRES du Québec 2008

FINALISTES

CATÉGORIE ROMAN QUÉBÉCOIS

Les carnets de Douglas	Un taxi la nuit
Tarquinopol	Parfum de poussière
	Léon, Coco et Mulligan

ANNONCE DES LAURÉATS LE 12 MAI 2008

WWW.PRIXDESLIBRAIRES.QC.CA

POLITIQUE

Dépenses électorales

Cannon doit se mettre sur la touche, selon le PLC

HÉLÈNE BUZZETTI

Un ex-candidat conservateur poursuit le PCC

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Un ex-candidat conservateur s'étant vu refuser cet hiver le droit de se présenter aux prochaines élections fédérales poursuit en justice le Parti conservateur du Canada. Il réclame 20 000 \$ en guise de dédommagement.

Martial Toupin a tenu le fort conservateur dans la circonscription de Saint-Maurice-Champlain (ex-circonscription de Jean Chrétien devenue châteaufort bloquiste) aux élections de 2004 et de 2006. Au dernier scrutin, il a obtenu le score respectable de 33 % des voix, soit la deuxième place. M. Toupin, croyant que le vent tournerait au prochain scrutin, voulait se présenter une troisième fois. Mais voilà: le parti de Stephen Harper n'a pas voulu de lui.

Selon M. Toupin, le parti a eu recours à toutes sortes d'astuces pour le tenir à l'écart. Ainsi, sa demande de candidature a d'abord été rejetée sans aucune raison. Il a alors mis sa campagne à l'investiture entre parenthèses, le temps de faire renverser cette décision. Les instances du parti ont attendu jusqu'à la dernière minute pour changer leur décision et l'en avertir, dit-il, soit quatre jours avant le vote. M. Toupin s'est désisté, jugeant ne pas avoir le temps de faire campagne.

«Le parti est complice parce que ses représentants ont dit qu'ils avaient reçu ordre de tout faire pour que je ne sois pas candidat», raconte au *Devoir* Martial Toupin.

Il a déposé sa poursuite civile le 16 avril dernier devant la Cour du Québec à Shawinigan. Le montant de 20 000 \$ représente ce qu'il dit avoir consacré à sa candidature depuis les dernières élections, pensant qu'il serait candidat une fois de plus. Aucun porte-parole conservateur n'a rappelé *Le Devoir* hier.

Le Devoir

Ottawa — Le ministre fédéral Lawrence Cannon est invité par le Parti libéral à quitter le cabinet le temps qu'Élections Canada termine son enquête à propos du stratagème électoral conservateur. M. Cannon ainsi que le chef de cabinet adjoint du premier ministre et le conseiller principal du ministre Peter Van Loan sont considérés comme les mauvais génies du système qui a permis à leur formation politique de contourner la loi électorale. Selon le parti de Stéphane Dion, ils doivent donc abandonner leurs postes d'influence au sein du gouvernement.

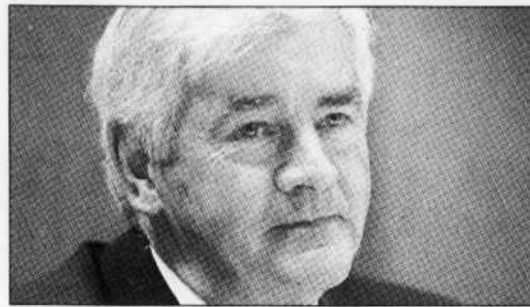
«C'est une affaire qui, nous le savons maintenant, remonte jusqu'au sommet du Parti conservateur et élabore les collaborateurs les plus proches et les plus haut placés du premier ministre Stephen Harper», a déclaré le député libéral Dominic LeBlanc en conférence de presse hier matin. Lawrence Cannon, ministre des Transports, est aussi le lieutenant de M. Harper au Québec. Les deux autres personnes à qui M. LeBlanc demande de se retirer sont Patrick Muttart, actuel numéro deux au cabinet du premier ministre et architecte de la dernière campagne électorale, ainsi que Mike Donison, ex-directeur général du Parti conservateur et actuel conseiller du ministre Van Loan.

Dans les documents juridiques qui justifient la perquisition au quartier général conservateur, plusieurs courriels tendent à démontrer que M. Donison était au cœur du système dit de «in and out» à l'échelle nationale. Il a ainsi expliqué aux candidats comment les choses devaient fonctionner et a discuté avec les agences de publicité de la façon de répartir les factures. À l'échelle québécoise, dans le processus de sélection des candidats locaux qui devaient être réquisitionnés dans le cadre de ce stratagème, M. Donison a chaque fois demandé conseil au futur ministre Lawrence Cannon. L'adresse de M. Cannon apparaît dans chaque courriel fourni en guise de preuve par Elections Canada.

M. Cannon, de passage à Laval hier aux côtés de M. Harper, ne s'est pas adressé aux journalistes. Il a par la suite fait parvenir une très courte déclaration écrite dans laquelle il indique qu'il reste en poste. «Je n'ai nullement l'intention de me plier aux demandes des libéraux. Nous avons toujours respecté la loi et nous continuons de le faire.»

Dominic LeBlanc invite aussi la GRC à se pencher sur ce dossier parce que, à son avis, des actes criminels ont été commis par le Parti conservateur. Il mentionne notamment la fabrication de fausses factures alléguée par Elections Canada. «C'est une tentative de camouflage avec des pratiques comptables dignes d'Enron.»

Rappelons que le stratagème reproché au Parti conservateur consistait à faire circuler de l'argent entre



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Lawrence Cannon

sa propre caisse électorale et celle de ses candidats locaux. Ces entrées et sorties de fonds (d'où l'expression «in and out») ont permis de faire passer pour des dépenses locales des publicités nationales achetées par le Parti conservateur. Du coup, le PC a pu dépenser 1,1 million de dollars de plus que la limite des dépenses permises par la loi. Ce système a aussi permis aux candidats dont la caisse électorale était ainsi utilisée comme paravent d'obtenir un remboursement de dépenses de l'État «auquel ils n'avaient pas droit».

Dominic LeBlanc demande à ce que le Parti conservateur rende publiques toutes les publicités contestées ainsi que leur lieu et leur date de diffusion. L'objectif est de démontrer que les 67 candidats conservateurs locaux qui les ont prétendument payées ne savaient pas du tout, en fait, où elles seraient diffusées.

M. LeBlanc cite l'exemple d'une publicité retracée par son parti à Halifax et qui avait été payée, en témoignage des petits caractères, par un candidat du Nouveau-Brunswick: «Beaucoup de gens de ma circonscription vont au Casino de Halifax», a ironisé ce député néo-brunswickois, «mais je ne suis pas certain que ce serait la dépense électorale la plus efficace!».

Le porte-parole du Parti conservateur, Ryan Sparrow, dégonfle ces accusations. «Il y a plusieurs médias dans les Maritimes qui diffusent dans plus d'une province à la fois», fait-il remarquer. M. Sparrow assure que chaque candidat identifié par Elections Canada a eu des publicités qui lui étaient attribuées.

Lawrence Cannon soutient pour sa part que son parti a collaboré avec Elections Canada. «Si Elections Canada avait des questions, ils auraient dû les poser. Ils ne l'ont pas fait. En fait, ils ne nous ont posé aucune question sur cette affaire depuis au moins un an.» Elections Canada affirme que ses entrevues avec les candidats concernés ont été annulées à la recommandation du parti.

Le Devoir

Sondage Léger Marketing - Le Devoir

Dumont promet des changements au sein de son parti

MARTIN OUELLET

Québec — En chute libre dans les sondages, Mario Dumont promet une «une série de changements» au sein de son parti afin de mieux «faire passer» le message de l'Action démocratique (ADQ).

«Certains de nos messages passent, d'autres moins. Mais c'est une bataille de longue haleine, la politique», a dit le chef adéquate, interrogé par des journalistes au terme d'une allocution donnée hier devant les membres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

«Un an après l'élection, c'est un bon moment pour évaluer les bons et les moins bons coups et voir les changements qui peuvent être faits», a précisé M. Dumont.

Pour l'heure, le Parti libéral du Québec (PLQ) au pouvoir trône en tête des intentions de vote par une marge que lui permet d'espérer former un gouvernement majoritaire.

«Le gouvernement de cohabitation fonctionne bien. J'y vois une belle réussite», a commenté le premier ministre Jean Charest.

D'après le sondage Léger Marketing-*Le Devoir* publié hier, le Parti libéral du Québec (PLQ) aurait obtenu 37 % d'appui si des élections avaient eu lieu la semaine dernière, contre 33 % pour le Parti québécois (PQ) et 18 % pour l'ADQ.

Grisés par cette popularité nouvelle, les libéraux n'hésitent pas à s'épanouir sur les malheurs de leurs rivaux de la dernière élection.

Pour la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, il est clair que la population n'aime pas ce qu'elle voit et entend de l'ADQ.

«Au-delà des sondages, les Québécois apprennent de plus en plus, au fil du temps, à connaître la vraie nature de Mario Dumont. Ils apprennent ce qu'est l'ADQ et la philo-

phie qui l'anime. Les Québécois sont déçus», a commenté Mme Normandeau, dans un corridor de l'Assemblée nationale.

Les allégations d'intolérance, de totalitarisme et d'hostilité envers les femmes véhiculées ces dernières semaines par d'anciens militants et candidats adéquistes déçus font la joie des adversaires politiques de Mario Dumont. Le PLQ et le PQ ne se gênent pas pour exploiter la situation à leur avantage.

Le député péquiste François Légaud estime que le leader de l'ADQ n'a pas été à la hauteur des attentes de ceux qui voyaient en lui un porteur de changement.

«Il a perdu beaucoup de crédibilité», a-t-il confié. Les difficultés de l'ADQ, notamment dans la banlieue montréalaise, laissent présager des gains péquistes faciles dans au moins cinq ou six comtés, a prédit M. Légaud.

Avec 18 % des intentions de vote — une chute de neuf points depuis l'automne — l'ADQ retrouve un niveau d'appui similaire à celui qu'il avait obtenu lors du scrutin de 2003. Les résultats avaient alors été catastrophiques. Au total, cinq adéquistes seulement avaient été élus à l'Assemblée nationale, incluant le chef.

Étant donné les circonstances, les députés de l'ADQ ont opté pour la discrétion hier, préférant longer les murs plutôt que de commenter un nouveau sondage dévastateur.

Simon-Pierre Diamond, le plus jeune député de la cohorte adéquistes de 2007, a toutefois laissé tomber quelques mots.

«L'ADQ a été tuée une dizaine de fois et on est toujours là. Je ne m'inquiète pas du tout», a-t-il lancé en passant en coup de vent devant les reporters.

La Presse canadienne

À Laval, Harper vante les mérites de son gouvernement

ALEC CASTONGUAY

Quatre ans après avoir prononcé son premier discours au Québec en tant que chef du Parti conservateur, Stephen Harper était de retour hier devant la Chambre de commerce de Laval, où il a livré un discours qui vantait les réalisations de son gouvernement. Coïncés au milieu d'une tempête sur les dépenses électorales de leur formation en 2006, le premier ministre et ses ministres présents, Lawrence Cannon et Michael Fortier, n'ont pas voulu parler aux médias.

En soirée, le chef conservateur rencontrait ses militants de la région

de Montréal au Hilton Bonaventure, à quelques pas du Centre Bell où s'exécutaient les joueurs du Canadien. Le point saillant de la présence de Stephen Harper dans la métropole hier aura d'ailleurs été cette phrase lancée à la fin de son discours: «Go hats go!» Il faut dire que le Canadien est la dernière équipe de hockey au pays encore dans les séries de la coupe Stanley.

Devant 500 personnes du milieu des affaires à Laval, le premier ministre a tenté de se faire rassurant malgré le ralentissement économique anticipé pour les deux prochaines années. «On va garder nos budgets équilibrés», a-t-il promis. Lun-

di dernier, la firme de notation DBRS soutenait que les prévisions de croissance du gouvernement fédéral pour 2008-09, soit 1,7 %, étaient peut-être trop optimistes et qu'Ottawa pourrait bien enregistrer un déficit pour la première fois en 12 ans.

N'empêche, le premier ministre a vanté les baisses d'impôt et de taxe accordées par son gouvernement. «L'économie du pays est forte. Nous avons une orientation claire et équilibrée acceptée par les Canadiens. On a atteint une bonne vitesse de croisière en matière fiscale. On baisse les impôts et les taxes, on baisse la dette et on dépense avec discipline.»

Selon Stephen Harper, dépenser

pour aider les secteurs de l'économie en difficulté revient à «lancer l'argent partout». «On ne va pas faire ça, c'est mauvais pour l'économie du pays», a-t-il dit. Même si le premier ministre reconnaît que certains secteurs «ressentent déjà le ralentissement économique», notamment les entreprises manufacturières, il soutient que la solution n'est pas dans les investissements pour les soutenir. «Notre aide ne vise pas à sauver les industries en faillite, ce serait une erreur. Il faut trouver de nouveaux débouchés promoteurs pour les entreprises.»

Le Devoir

Publicité controversée

Au tour du PLQ de dénoncer l'ADQ

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Après le candidat péquiste Maka Kotto qui l'a qualifiée de «lepéniste» mercredi, ce sont les candidatures du Parti libéral dans Bourget et dans Pointe-aux-Trembles qui ont dénoncé hier la publicité de l'ADQ sur l'immigration. Celle-ci, estiment-elles, «propage des préjugés et des faussetés envers des gens à qui on semble carrément reprocher leur présence».

Par conséquent, elles ont demandé hier par communiqué aux candidats adéquistes de se dissocier «complètement de la campagne publicitaire de l'ADQ qui s'attaque aux communautés culturelles».

Comme *Le Devoir* le précisait hier, l'affiche, qu'on peut voir dans les deux circonscriptions montréalaises en élections partielles, porte sur le «recul du français à Montréal». Elle met en relief le «bilan péquiste-libéral» qui correspondrait à une «hausse de l'immigration de 22 %». En réponse, la «solution ADQ» est présentée ainsi: «Politique nataliste et gel du seuil d'immigration.» Selon le PLQ, une telle publicité traduit un vent de panique à l'ADQ, en chute dans les sondages. «C'est d'autant plus gênant qu'un de leurs candidats [Denis Mondor] est un ancien bâtisseur du Québec, supposé être pleine-

ment conscient de l'importance du respect des individus et de leurs droits, notamment ceux issus de différentes minorités.»

M. Mondor, candidat adéquistes dans Bourget, a refusé de se dissocier de ces publicités hier. Il a aussi répliqué aux attaques de l'ancien député fédéral Maka Kotto (qui a démissionné de son siège le 13 mars), les qualifiant d'«insensées». M. Mondor estime que le Parti québécois a peur de faire le débat sur l'immigration parce qu'il a connu plusieurs échecs en la matière lorsqu'il était au pouvoir. Il lui reproche entre autres d'avoir fermé les centres d'orientation et d'intégration des immigrants (COFI) à la fin des années 1990. Plus récemment, il estime que le PQ a fait fausse route en acceptant «d'augmenter de façon spectaculaire, main dans la main avec les libéraux, les seuils d'immigration sans pourtant ajuster les ressources». Le candidat adéquistes soutient que l'ADQ appuie sa position sur les récentes études de l'Office québécois de la langue française, dont celle de Marc Termote, «qui établit un lien entre le recul du français et l'immigration». M. Mondor souligne que le gouvernement libéral a «caché cette même étude à la population».

Le Devoir

1,15 milliard pour les infrastructures municipales

Québec — Le gouvernement du Québec investira 1,15 milliard dans les infrastructures municipales et les transports en commun, a annoncé hier le premier ministre Jean Charest.

M. Charest prolonge ainsi de cinq ans le financement que le gouvernement accordait déjà en bonifiant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence.

«La clef du succès dans la gestion durable de nos infrastructures, c'est la prévisibilité dans les revenus», a déclaré M. Charest lors d'un discours prononcé devant une salle où se trouvaient des représentants des municipalités québécoises, réunis à l'occasion des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec.

En tenant compte de la contribution d'Ottawa, les municipalités recevront au total 3,5 mil-

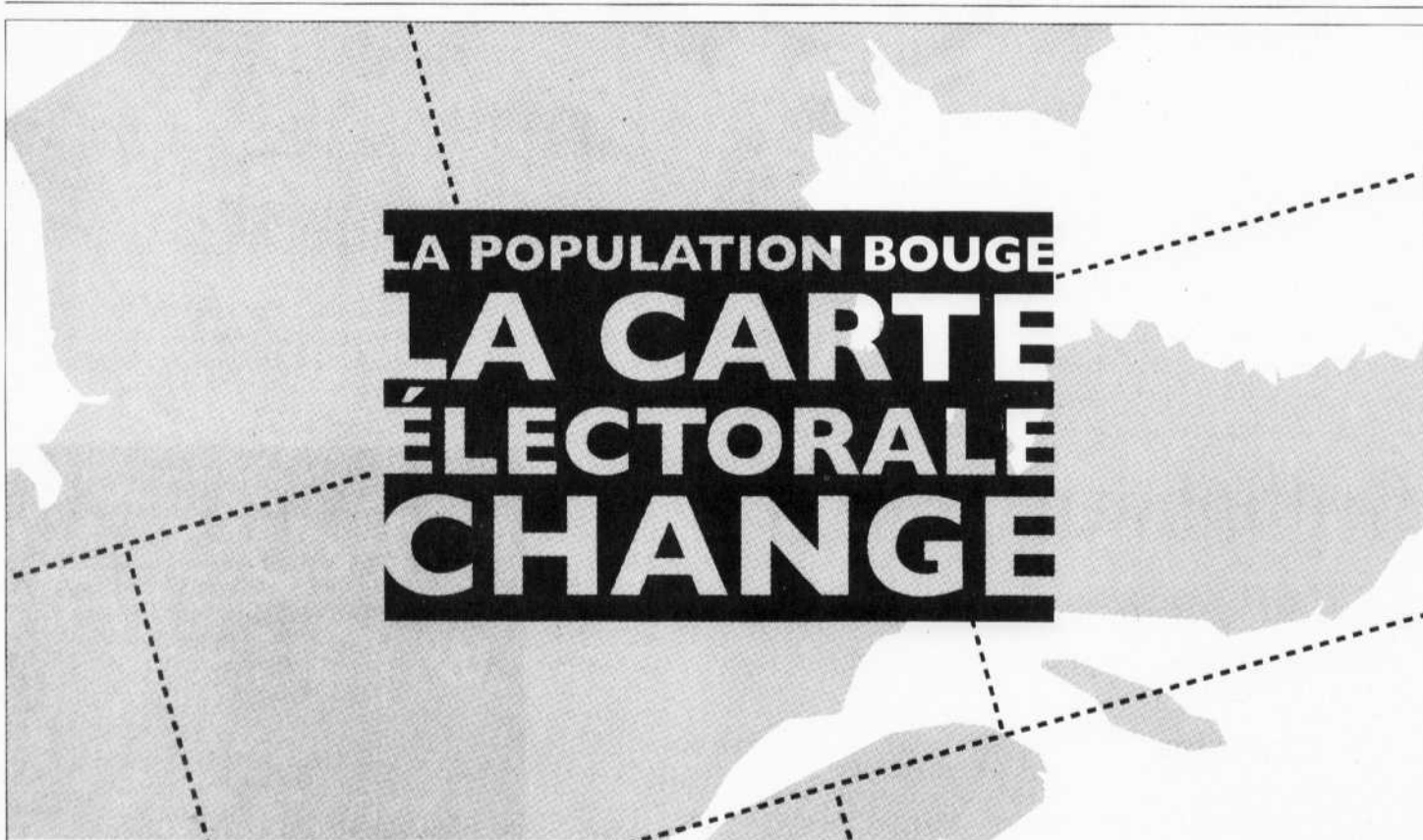
liards de 2010 à 2015. Les fonds, qui s'ajoutent aux revenus tirés des taxes foncières, seront gérés par les municipalités et les sociétés de transport.

Pour l'entente précédente, qui arrive à échéance en 2009, des investissements de 1,7 milliard de fonds fédéraux et provinciaux avaient été annoncés.

Dans le dernier budget fédéral, le gouvernement du premier ministre Stephen Harper a annoncé qu'il pérennisait le versement de cette portion de sa taxe sur l'essence aux municipalités, qui procure 460 millions par année aux villes du Québec.

Hier, le maire de Maniwaki, Robert Coulombe, élu à la présidence de l'UMQ mercredi, s'est montré satisfait de l'annonce de M. Charest.

La Presse canadienne



LA PAROLE EST À VOUS

Auditions publiques sur la proposition de délimitation d'une nouvelle carte électorale

La Commission de la représentation électorale vous invite à exprimer votre opinion sur les changements qu'elle propose à la carte électorale afin que celle-ci reflète mieux les réalités démographiques et territoriales du Québec actuel.

Ainsi, la Commission tiendra des auditions publiques pour entendre les citoyens et les organismes sur la proposition rendue publique le 12 mars dernier.

Inscrivez-vous et faites valoir votre point de vue.

Il y aura des auditions publiques les 6 et 7 mai 2008 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. (Notez que les séances seront écourtées s'il n'y a plus de participants.)

6 mai:

Musée ferroviaire de St-Constant
110, rue Saint-Pierre
Saint-Constant
Salle Constant 2

7 mai:

Centre Marcel-Dulude
530, boul. Clairevue Ouest
St-Bruno-de-Montarville
Salle 1

Pour vous inscrire ou pour consulter la proposition de la Commission de la représentation électorale: consultez notre site Web à l'adresse www.lacartechange.qc.ca composez le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais: 1 800 537-0644.



Commission de la représentation électorale du Québec

ACTUALITÉS



Christian Rioux

Ombres chinoises

« **L**a Chine n'a pas changé, c'est encore un pays totalitaire. » C'est dans ces mots certes un peu sommaires que le dramaturge Robert Lepage décrit un pays pour lequel il se passionne depuis longtemps. Dans sa dernière pièce, *Le Dragon bleu*, dont la première mondiale avait lieu mardi à Chalon-en-Champagne, il nous présente une Chine à la fois moderne sur le plan des techniques mais souvent encore totalitaire sur le plan des idées. Une Chine inquiétante où l'art moderne fleurit mais qui détruit ses quartiers traditionnels, qui déplace des populations entières et où les cliniques d'avortement sont plus nombreuses que les McDo.

C'est peut-être parce que Lepage explore la culture chinoise depuis 20 ans qu'il ne sombre pas dans l'étrange envoiement que l'eldorado chinois semble exercer au Canada. Dans sa pièce, que les Québécois ne verront qu'en janvier prochain, il ironise délicieusement sur le jivialisme du milieu des affaires. Un des personnages, une publiciste québécoise, rêve de vendre des casquettes Mao affublées de feuilles d'érable. Voilà qui représente bien une certaine insouciance occidentale à l'approche des Jeux olympiques. On croirait presque entendre parler René Angélil.

Il faut dire que cette insouciance a une longue histoire au Canada. Il n'y a qu'à relire le classique de Pierre Trudeau et Jacques Hébert réédité l'an dernier, *Deux innocents en Chine rouge*. Jamais un livre n'a si bien porté son nom. Alors même que le Grand Bond en avant provoquait des famines qui devaient faire au moins 20 millions de morts, Trudeau et Hébert s'émerveillaient candidement devant un régime certes autoritaire mais « qui a su garantir le droit à la vie ». Alors que des villages entiers en étaient réduits à manger l'écorce des arbres et d'autres à pratiquer le cannibalisme, ils remerciaient le Grand Timonier d'avoir « vaincu la faim ». Quelques mois avant qu'ils ne soient *embed* dans ce voyage organisé par le gouvernement chinois, la répression de la rébellion de Lhasa faisait des dizaines de milliers de morts et forçait 100 000 Tibétains à l'exil. Cela n'a pas empêché nos « innocents » d'écrire que les minorités étaient « mieux traitées sous une telle philosophie [communisme] que sous les régimes occidentaux ». Pour peu, ils invitaient Otawa à s'inspirer de la grandeur d'âme de Pékin!

Pendant, le plus surprenant n'est pas que, sous prétexte d'ouverture, les auteurs soient tombés dans le panneau. D'Aragon à Noam Chomsky, les intellectuels ont toujours eu plus d'indulgence à l'égard du totalitarisme de gauche que du totalitarisme de droite. L'incroyable, c'est qu'on réédite aujourd'hui encore au Canada un tel livre sans faire les mises au point nécessaires et en excusant cette insouciance criminelle.

Les Français n'ont-ils pas goûté cette semaine à la médecine chinoise? Pour avoir eu l'impudence de laisser s'exprimer des manifestants soutenant le Tibet lors du parcours de la flamme olympique à Paris, pour ne pas les avoir mis dans des camps comme on l'aurait fait à Pékin et à Lhasa, pour avoir osé demander aux dictateurs de faire un simple geste d'apaisement à l'égard du Tibet, Pékin a lâché ses chiens. Comment qualifier autrement ces manifestations « spontanées » dans les grandes villes de Chine et sur la place de la République à Paris, où on a vu des drapeaux tricolores affublés de croix gammées et des pancartes traitant Jeanne d'Arc de prostituée?

Je n'ai pas entendu un seul slogan aussi outrancier sur les 28 kilomètres du parcours de la flamme à Paris, le 7 avril dernier.

La méthode utilisée par Pékin n'est pas nouvelle. Elle avait déjà inquiété le monde entier en 2005. Des milliers de manifestants avaient alors protesté violemment contre un simple manuel scolaire japonais accusé de minimiser les exactions japonaises en Chine pendant les années 30. La même méthode, qui consiste à créer le chaos en jetant dans les rues des populations hystériques, a été utilisée pendant toute la Révolution culturelle.

Les menaces de boycottage des produits français ont d'ailleurs incité le président Nicolas Sarkozy à montrer des signes d'apaisement en déchantant à Pékin l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin. On comprend le président de ne pas rigoler avec un marché de plus d'un milliard de consommateurs. Après tout, la France n'est encore que le cinquième investisseur européen dans l'Empire du Milieu.

Nicolas Sarkozy a pourtant raison de continuer à brandir la menace d'un boycottage de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques. Ce moyen d'action a l'avantage de ne pas pénaliser les athlètes tout en s'en prenant à une cérémonie essentiellement politique destinée à redorer l'image d'une dictature qui n'a pas tenu ses engagements. S'il devait se concrétiser, ce boycottage aurait d'autant plus de poids que Sarkozy sera alors président de l'Union européenne.

Certes, la Chine est passée d'un régime totalitaire et sanguinaire à un régime simple dictatorial. Mais la nuance est parfois mince. Comme lorsque les autorités forcent des milliers de femmes à avorter ou qu'il les stérilise de force. Comme lorsque l'État juge, condamne et exécute un accusé en moins de 11 jours, comme cela s'est produit l'été dernier. Nous ne sommes pas devant un « autoritarisme mou », dit le sinologue français Jean-Luc Domenach, mais devant « un régime autoritaire musclé qui devient sauvage chaque fois qu'il se sent menacé ». Or ces menaces sont d'abord intérieures: inflation, chômage, pollution. Sans compter les aspirations démocratiques légitimes du quart de l'humanité. Or les dirigeants chinois n'ont toujours pas dévié de la voie choisie le 5 juin 1989 sur la place Tiananmen.

Certes, la Chine peut évoluer positivement. Personne ne le nie. Mais elle pourrait aussi devenir bientôt la plus grande dictature doublée de la plus grande force économique du monde. C'est pourquoi on a raison de s'inquiéter. Un des tout premiers auteurs à dire la vérité sur la Révolution culturelle chinoise fut l'écrivain belge Simon Leys. En exergue d'un de ses romans, il avait écrit cette phrase d'Edmund Burke: « Tout ce qu'il faut pour que le mal triomphe, c'est que les braves gens ne fassent rien. » Qu'on nous préserve d'une telle « innocence ».

Correspondant du Devoir à Paris

« Le message lancé par cette décision représente un danger pour la démocratie et pour la multiplicité des sources »

— Jean-Luc Mongrain, au Grand Journal de 16h30, hier

Mongrain dénonce ses patrons sur les ondes de TQS



Jean-Luc Mongrain a manifesté sa solidarité avec les employés de TQS, hier, lors d'une manifestation devant l'une des possessions de Remstar, le chic hôtel St-James.

Au lendemain de l'annonce de la disparition de son service d'information, la crise à TQS s'étend: les appuis aux employés de TQS augmentent, les discussions des syndicats avec Remstar sont rompues et la décision de Remstar relance même le débat constitutionnel sur les pouvoirs du Québec en matière de communications.

PAUL CAUCHON

Figure emblématique du service d'information de TQS, Jean-Luc Mongrain a ouvert son *Grand Journal* de 16h30 hier en remettant directement en question la décision de Remstar, futur propriétaire de TQS, d'abolir le service d'information.

« Le message lancé par cette décision représente un danger pour la démocratie et pour la multiplicité des sources d'information », a-t-il déclaré d'un ton grave tout en arborant une cravate constellée de moutons blancs... et d'un mouton noir.

« Une télévision généraliste, c'est un bien public, a-t-il ajouté. Sa responsabilité doit être [fondée sur la] proximité avec son public. »

M. Mongrain a ajouté que la décision de TQS « est une mauvaise nouvelle, tant pour les communications de façon générale que pour la formation journalistique », parce que TQS « a toujours été un endroit pour accueillir les jeunes et les débutants ».

Sa déclaration illustrait de façon spectaculaire l'onde de choc créée par la décision rendue la veille. À l'heure du dîner, Jean-Luc Mongrain avait d'ailleurs participé à la manifestation organisée par les syndicats de TQS à Montréal, à l'instar du chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, et du porte-parole de Québec solidaire, Amir Khadir. « Je suis ici par solidarité [avec tous les employés] quand j'ai vu que la réalité mercantile vient saper le droit à l'information dans notre société », avait-il alors déclaré.

M. Mongrain soutient n'avoir jamais eu vent aupa-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

rant des intentions de l'acheteur de TQS de fermer le service d'information.

Plusieurs manifestations d'employés ont eu lieu hier dans les villes où TQS diffuse. À Montréal, une centaine de syndiqués s'étaient déplacés de façon symbolique devant le Saint-James, l'hôtel de luxe propriété des patrons de Remstar, les frères Rémillard.

D'autres voix se sont jointes hier à celle des chefs de parti à Québec, des syndicats et des organismes de défense des journalistes qui ont dénoncé la décision de TQS mercredi. Ainsi, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, entend présenter à l'hôtel de ville

une motion de soutien aux employés de TQS. La Fédération québécoise des municipalités a exprimé sa « vive déception » devant la fermeture du service d'information de TQS.

Toutefois, des pressions économiques se font également sentir. On a appris hier que l'importante entreprise de Québec Ameublement Tanguay a retiré ses publicités des stations de TQS en signe de protestation.

Par ailleurs, les employés de TQS sont engagés dans un véritable bras de fer avec leur employeur.

Les représentants des syndicats rencontraient hier après-midi les représentants de Remstar pour recevoir de nouvelles demandes. Selon différentes sources, Remstar leur a demandé de négocier immédiatement des changements aux conventions collectives. Une des demandes prévoit de réduire le nombre de syndicats. Des demandes porteraient aussi sur l'augmentation des tâches.

Les représentants syndicaux ont refusé, faisant valoir que leurs membres ne leur ont pas accordé le mandat de rouvrir les conventions. Les négociations ont été interrompues, et une autre rencontre prévue aujourd'hui a été annulée. Les employés de TQS doivent se réunir en assemblée générale demain pour faire le point.

Par ailleurs, le ministre du Développement économique, Raymond Bachand, a déclaré hier qu'il discuterait prochainement avec le président de la FTQ pour voir dans quelle mesure cette centrale syndicale pouvait influencer la direction de Remstar, avec l'objectif de garantir l'avenir du service d'information de TQS.

L'automne dernier, le Fonds de solidarité FTQ avait investi conjointement avec la Caisse de dépôt dans une nouvelle division de Remstar dédiée à la distribution de films en majorité canadiens.

Le Devoir

Motion conjointe du PQ et de l'ADQ sur le rapatriement des pouvoirs en matière de communications

Rouvrir la Constitution ne ranimera pas la salle des nouvelles de TQS, dit Charest

ROBERT DUTRISAC

Québec — Alors que le gouvernement Charest se propose de négocier rapidement une entente administrative avec Ottawa afin de créer une forme de Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Québec (CRTQ), l'Action démocratique du Québec et le Parti québécois se sont ligüés hier pour réclamer un véritable rapatriement des pouvoirs en matière de communications.

Toutefois, lors de la période de questions à l'Assemblée nationale hier, le premier ministre Jean Charest a eu tôt fait de rejeter cette requête de l'opposition. Pour régler le problème de TQS et de l'avenir de sa salle de nouvelles, « il faut aller au plus pressant et, politiquement, je pense que les partis politiques fédéraux doivent savoir que sur cette question-là, ils auront des comptes à rendre. C'est ça, le plus pressant. Ce n'est pas de rouvrir la Constitution », a fait valoir Jean Charest.

La chef du PQ, Pauline Marois, a souligné qu'elle avait déjà connu un Parti libéral « plus audacieux » quand il avait appuyé le gouvernement péquiste lors de la négociation d'un amendement constitutionnel afin de créer les commissions scolaires linguistiques, à la fin des années 90. Comme cela ne touchait que le Québec, cet amendement a pu être obtenu du gouvernement fédéral sans requérir l'approbation d'autres provinces.

Motion conjointe

LADQ et le PQ ont présenté une motion destinée à ré-

clamer ce rapatriement des pouvoirs en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, a répliqué en lisant une motion qui, tout en rappelant la position traditionnelle du Québec sur le rapatriement de ces pouvoirs, exige du gouvernement qu'il entame, dans les meilleurs délais, des négociations en vue d'une entente Canada-Québec sur les communications. Comme les consentements n'ont pas été accordés, aucune des motions n'est passée au vote.

Dans une lettre datée du 9 avril et envoyée aux ministres fédéraux Josée Verner, Rona Ambrose et Jim Prentice, M. Pelletier et le ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, font part de la volonté du gouvernement du Québec de négocier la création d'un bureau régional du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), dont les conseillers québécois seraient choisis avec la participation du Québec.

Au cours d'un entretien avec *Le Devoir*, Benoît Pelletier a confirmé qu'il s'agit là d'un CRTQ québécois — ou CRTQ — qui assurerait la prise en compte de la particularité du contenu québécois, notamment à Radio-Canada. « Il y a des décisions du CRTC qui concernent Radio-Canada et qui concernent le contenu à l'égard desquelles on veut que le Québec ait un plus grand pouvoir décisionnel », a-t-il expliqué.

Au cabinet de la ministre du Patrimoine canadien, Josée Verner, on a assuré qu'il n'était pas question pour Ottawa de céder quelque pouvoir que ce soit en

matière de communications, une compétence fédérale exclusive. La ministre n'a reçu qu'hier une copie de la lettre, a indiqué l'attaché de presse Dominic Gosse. Une analyse en sera faite et Mme Verner y répondra d'ici deux à trois semaines.

En matière de culture, le gouvernement Charest réclame que lui soit versée la somme des subventions fédérales qu'il pourra ensuite répartir à sa guise. La culture est une compétence exclusive du Québec, a rappelé M. Pelletier.

Participant à une manifestation en appui à TQS à Montréal, Gilles Duceppe a indiqué qu'il veut demander à tous les partis politiques fédéraux d'intervenir auprès du CRTC. « Il en va des emplois, il en va du droit du public à l'information, et particulièrement à l'information régionale », a-t-il indiqué.

Le Bloc québécois entend également proposer la semaine prochaine une motion à la Chambre des communes demandant qu'un CRTQ soit créé.

Le chef du Bloc québécois reconnaît qu'une telle demande ne règlera pas dans l'immédiat les problèmes de TQS. « C'est pourquoi nous allons déposer nous-mêmes un mémoire au CRTC et c'est pourquoi il faut revoir les sources de financement de TQS », Gilles Duceppe a répété que TQS, une chaîne généraliste, doit avoir accès à un pourcentage de l'argent versé par les abonnés des câblodistributeurs.

Le Devoir

Avec la collaboration de Paul Cauchon

EN BREF

Popularité des chefs

Ottawa — Moins de la moitié des Canadiens ont vu leur opinion du premier ministre Stephen Harper s'améliorer au fil du temps, contre moins de tiers qui disent la même chose de son rival libéral, Stéphane Dion, révèle un nouveau sondage. L'enquête *La Presse Canadienne*-Harris Décima démontre que 43 % des personnes interrogées ont maintenant une meilleure opinion de M. Harper, contre 27 % pour M. Dion. Le prési-

dent de Harris Décima, Bruce Anderson, précise que ces chiffres expliquent peut-être pourquoi les deux partis piétinent dans les intentions de vote depuis les dernières élections générales. Il y a toutefois un aspect positif, ajoute-t-il, puisque ces résultats laissent entendre qu'il y a place à l'amélioration. Parmi les partisans du Parti libéral et du Bloc québécois, près du tiers des personnes interrogées ont répondu que leur perception de M. Harper s'est améliorée.

— La Presse canadienne

Laval : 3155, Jules-Brillant • St-Laurent : 4940, Ch. Bois-Franc • Longueuil : 848, Trans-Canada
Gatineau : 1201, St-Joseph • Ottawa : 1460, Ch. Cyrville, Unité 1 • Québec : 5237, Wilfrid-Hamel O.
www.zytco.com
1-800-361-9232

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Table with columns: NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR, NATURE DE LA DEMANDE, ENDROIT D'EXPLOITATION, and details for various permit applications in Montreal.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

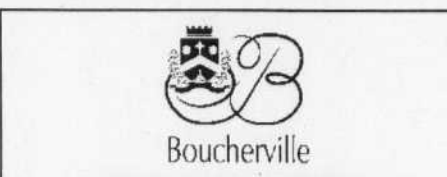
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet: www.ledavoir.com/avis.html

www.ledavoir.com/offres.html

Courriel: avisdev@ledavoir.com



APPEL D'OFFRES SP-08-15

La Ville de Boucherville demande des soumissions pour :

RÉFECTION DE PLANCHERS ET DOUCHES DE LA PISCINE MUNICIPALE DU CENTRE SPORTIF PIERRE-LAPORTE

Ouverture des soumissions : MARDI 13 MAI 2008 À 10 H

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Boucherville.

On peut obtenir lesdits formulaires de même que les documents d'appel d'offres (plans, devis, etc.) à compter du VENDREDI 25 AVRIL 2008 durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 00 en s'adressant à la Direction des travaux publics et des approvisionnements située au 650, Chemin du Lac, Boucherville, (Québec), téléphone (450) 449-8100, poste 8920, moyennant un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50,00 \$), taxes incluses, pour chaque exemplaire complet. Ce paiement doit être effectué en argent comptant, mandat-poste ou chèque certifié seulement.

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé ou traite bancaire, payable à la Ville de Boucherville, au montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$).

Chaque soumission doit être déposée au bureau du greffier de la Ville de Boucherville, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, avant 10 HEURES LE MARDI 13 MAI 2008 (horodaté par la Direction du greffe), dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cette fin.

Les soumissions sont ouvertes à 10 h LE MARDI 13 MAI 2008 à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Boucherville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec Suzanne Blodeau au (450) 449-8100, poste 8920.

Donné à Boucherville, ce 25 avril 2008.

Marie-Josée Salvail, ing., M. ing. Directrice - Direction des travaux publics et approvisionnements Ville de Boucherville

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Avis de demande de dissolution

Avis est par la présente donné que la société Alum-Inox Inc. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Montréal, le 23 avril 2008

Catherine Frigon, avocate de la compagnie

Prenez avis que la compagnie 9191-1289 QUÉBEC INC., en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO, s.e.n.c.r.l. Procureurs de la compagnie

Montréal, le 22 avril 2008

RO

LES ACTUALITÉS

Éthique et culture religieuse

Laïcs et chrétiens
répudient le nouveau
programme

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Militants laïcs et chrétiens ruent dans les branards au sujet du nouveau cours d'éthique et culture religieuse (ECR). Les premiers demandent que le nouveau cours au primaire soit carrément amputé de son volet «culture religieuse», tandis que les seconds se préparent à tenter des recours juridiques pour que des enfants puissent être exemptés du nouveau cours.

Le Mouvement laïque du Québec a réclamé hier en conférence de presse que le nouveau cours d'ECR, qui doit remplacer dès septembre l'enseignement religieux ou moral, se limite à une formation éthique au primaire et que l'enseignement culturel des religions soit relégué à un cours optionnel au dernier cycle du secondaire.

«Le principe de laïcité veut qu'on ne soit pas obligé de dévoiler ses croyances en public. Dans le cadre du nouveau cours, il y a plusieurs activités où l'enfant devra faire le portrait de ce qui se fait dans sa famille. Imaginer comment l'enfant dont les parents ne sont pas croyants se sentira quand les élèves devront apporter en classe un objet lié à leur religion», déplore la vice-présidente du MLQ, Marie-Michèle Poisson.

Le MLQ a le sentiment qu'on expose ainsi tous les enfants, y compris ceux qui étaient auparavant inscrits en enseignement moral, à un contenu religieux, qui omet les aspects moins glorieux de l'histoire des religions. «On efface ce qui a été obtenu au cours des trente dernières années», plaide Daniel Baril, du MLQ. Cela dit, le groupe ne préconise pas pour autant le retour à un régime d'exemptions.

C'est précisément ce que demande la Coalition pour la liberté en éducation (CLE), qui regroupe des militants catholiques et protestants. La Coalition lancera ce matin un manifeste en faveur de la «liberté de choix» des parents. Une manifestation est également prévue le 3 mai prochain à Sherbrooke pour dénoncer le nouveau cours obligatoire.

C'est cependant sur le front juridique que l'action de la CLE devrait être la plus active au cours des prochains mois. Déjà, «quelques centaines» de parents ont demandé à leurs commissions scolaires que leurs enfants soient exemptés du cours, selon un des porte-parole de la CLE, Me Jean-Yves Côté. Des demandes de révision des réponses négatives seront logées dans deux commissions scolaires d'ici lundi. Si le refus est maintenu, une «cause-type» devrait être portée en Cour supérieure, assure Me Côté.

«Un parent a le droit d'éduquer son enfant dans le respect de ses convictions religieuses ou philosophiques, qu'il soit croyant ou non croyant», soutient Me Côté, qui voit dans la convergence des points de vue de militants laïcs et religieux le signe que le cours d'ECR ne recueille pas un fort assentiment des parents.

Chrétiens comme laïcs s'entendent sur une chose: les élèves du primaire n'ont pas la «maturité» requise pour suivre le nouveau cours d'ECR, qui présente notamment les rites et symboles religieux de cinq grandes religions.

Les deux groupes d'opposants ne trouvent pas beaucoup d'écho à leurs propos du côté de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne. Cette dernière indiquait la semaine dernière qu'il n'était pas question de revenir à un régime d'exemption et que le programme serait bel et bien enseigné, tel que prévu, en septembre prochain. Des assemblées d'information pour les parents se tiendront d'ailleurs au cours des prochaines semaines dans les différentes régions.

Le Devoir

Bruno Fortier
témoignera lundi

Québec — Congédié le mois dernier dans des circonstances troubles, l'ancien délégué général du Québec à New York, Bruno Fortier, livrera sa version des faits lundi en commission parlementaire.

Il faudra cependant attendre le lendemain pour entendre le témoignage du premier ministre Jean Charest, responsable de la nomination de M. Fortier, son ami personnel, à la tête de la délégation de New York.

La présence de M. Charest a été jugée nécessaire en dépit «des réserves» exprimées par les députés libéraux siégeant à la commission.

Pendant deux jours, la commission de l'administration publique présidée par le député adéquate Gilles Taillon entendra, outre MM. Fortier et Charest, six témoins.

Comme prévu, la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, répondra aux questions des députés, tout comme le sous-ministre aux relations internationales (MR) Alain Cloutier, celui qui a montré la porte au délégué déchu le 15 mars dernier.

La directrice au Secrétariat du Conseil du trésor, Élise Paquette, de même que le prédécesseur de M. Fortier à New York, Michel Robitaille, le conseiller à la délégation André Prince et la directrice aux ressources humaines au MRI, Josée Cerone, ont aussi été désignés par la commission.

M. Fortier prendra la parole dès 14h lundi. Les élus disposeront d'une heure pour lui poser leurs questions. L'exposé de l'ex-haut fonctionnaire sera suivi par ceux de Mme Gagnon-Tremblay, de M. Cloutier et de Mme Paquette.

M. Charest se présentera devant les parlementaires à 10h le lendemain, suivi de MM. Robitaille et Prince et de Mme Cerone.

La Presse canadienne

Médecins résidents: accueillir ou retenir?

Le doyen de la faculté de l'Université de Sherbrooke pose en d'autres termes le problème des postes à pourvoir

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les facultés de médecine craignent que le débat entourant l'admission de médecins diplômés à l'étranger (MDE) n'occulte un mal plus profond: l'exode de leurs propres étudiants. À tel point que le doyen de la faculté de l'Université de Sherbrooke, le Dr Réjean Hébert, estime que Québec et le Collège des médecins se trompent de cible en pressant les universités de pourvoir tous leurs postes vacants avec des MDE qui n'ont pourtant pas satisfait aux conditions d'admission les plus élémentaires.

En tout, pas moins de 73 postes de résidence en médecine ont été boudés par les étudiants québécois. Ces postes ont été réclamés par les MDE, qui estiment avoir toutes les compétences requises pour les occuper. Toutefois, «avant de combler les postes vacants avec des médecins diplômés à l'étranger qui n'ont pas satisfait à nos critères d'admission, il faudrait peut-être se demander pourquoi nos étudiants, dont on connaît les compétences — et ce sont souvent nos meilleurs —, s'en vont étudier hors Québec», a fait valoir le Dr Hébert en entrevue au Devoir.

Après tout, a-t-il ajouté, l'épineuse question des MDE n'aurait même pas été soulevée si les étudiants québécois étaient sagement restés au bercail pour finir leur scolarité. En tout, le Québec accuse cette année un déficit record de 65 étudiants par rapport aux

autres provinces. «Le malheur, c'est que cet exil ne semble pas être la priorité numéro un» à la table de négociation commandée par Québec, déplore le Dr Hébert. «On préfère discuter des médecins diplômés à l'étranger, ce qui, à mon sens, est une mauvaise cible.»

Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, Eric Caire, juge lui aussi que le ministre de la Santé sous-estime la portée de l'exode d'un total de 101 résidents pour une autre province ou pour les États-Unis. Le député adéquate a d'ailleurs demandé hier à Philippe Couillard de mettre un terme à la saignée en «reconnaissant le travail des résidents» à sa juste valeur.

Pour cela, il faut impérativement assouplir leurs conditions de pratique, actuelles et futures, juge le doyen de la faculté de médecine de Sherbrooke. «On se rend compte que les contraintes des plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) ont finalement des effets pervers plus importants que ceux qu'on essaie de corriger. En somme, le médicament a trop d'effets secondaires, il faut en réduire la dose.»

Idem pour les activités médicales particulières (AMP) auxquelles sont soumis les jeunes médecins de famille. Ceux-ci doivent consacrer un minimum de 12 heures par semaine à des activités hospitalières qui les tiennent éloignés des cabinets. «Avec les AMP, on a aussi des effets secondaires importants», a noté le Dr Hébert, qui juge que Québec doit changer l'orientation de ses programmes pour accorder «la priorité au suivi des clientèles».

Il est également essentiel de redonner ses lettres de noblesse à la médecine familiale, qui compte pour 85 % des postes boudés. À cet égard, l'Université de Sherbrooke est un exemple à citer, estime le Dr Hébert. Son ratio médecine familiale-médecine spécialisée (45 %-55 %) a en effet été respecté une fois de plus. Et il ne faudrait pas s'en étonner: il y a maintenant une vingtaine d'années que la faculté a choisi de faire une place de choix pour la médecine familiale.

«Les professeurs de médecine familiale sont très actifs sur le plan préclinique auprès des étudiants en médecine, a fait valoir le doyen de la faculté. Nous comptons aussi un stage obligatoire à l'externat en médecine familiale, si bien que les étudiants ont plusieurs occasions de voir ce qu'est la médecine familiale. Ils sont aussi à même de constater qu'il s'agit d'une discipline universitaire à part entière, où les carrières en recherche ne sont pas exclues.»

Or cette approche est loin d'être la norme au Québec alors que la plupart des étudiants font leur scolarité sans avoir l'occasion de se faire une idée juste de la médecine familiale. Sans oublier la rémunération des résidents, loin d'être compétitive, conclut le Dr Hébert. «De l'autre côté de la rivière des Outaouais, le salaire est de 15 000 à 20 000 \$ de plus. Pas étonnant que la moitié des exilés choisissent l'Ontario.»

Le Devoir

Échangeur Turcot: 250 citoyens
devront se trouver un nouveau toitSTÉPHANE
BAILLARGEON

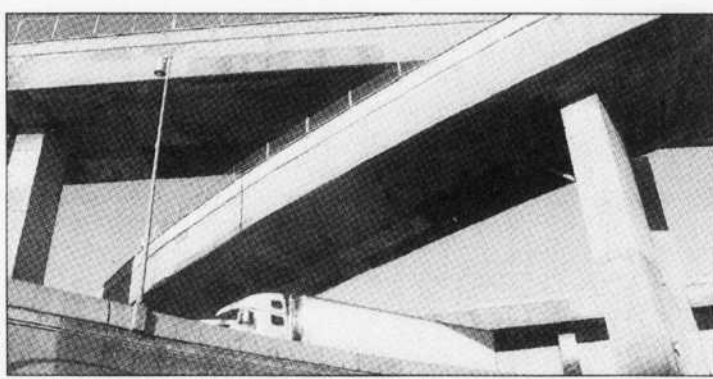
L'aménagement du nouvel échangeur Turcot va forcer l'évacuation d'environ 250 Montréalais du secteur Sud-Ouest. Le ministère des Transports a entamé les négociations avec les personnes concernées, propriétaires et locataires, et souhaite éviter les expropriations, l'ultime recours.

«On parle bien d'acquisitions», a souligné Denise Gosselin, directrice du bureau de projet du complexe Turcot, en entrevue au Devoir, après une présentation de cet immense chantier, hier midi, devant des gens d'affaires du secteur. «On parle de 250 dossiers, un par personne touchée. Il faudra avoir complété les ententes pour assurer le transfert de propriété de tous les terrains d'ici l'automne 2010.»

Mme Gosselin a refusé de dévoiler le montant qui sera consacré à ces «acquisitions». Au total, ce chantier, qui devrait aboutir vers 2015, coûtera 1,5 milliard de dollars.

«C'est comme une petite Baie-James à Montréal, avec une durée des travaux d'au moins six ans», a dit Mme Gosselin devant des membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest, réunis dans l'arrondissement de LaSalle. «Turcot, c'est la plaque tournante de tous les mouvements. C'est un site névralgique.»

Ce cœur autoroutier va ainsi subir le plus grand pontage de l'histoire du ministère des Transports du Québec. Le chantier va permettre de remplacer l'immense structure aérienne par un réseau routier au sol. La nouvelle construction sera érigée en peu



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'échangeur Turcot

plus au nord, près de la falaise longeant la ville de Westmount. La démolition du vieil échangeur suivra, la séquence permettant de ne pas interrompre l'important flux de circulation dans les artères névralgiques.

L'échangeur Turcot date de la mythique année 1967, au temps où Montréal se transformait au gré d'une révolution moderniste entièrement au service des automobiles. Dans les faits, il y a quatre échangeurs (Turcot, De La Vérendrye, Angrignon et Montréal-Ouest) à démolir avec des structures de 20 à 30 mètres de haut puisque, à l'époque, le canal de Lachine voisin exigeait d'importants dégagements aériens. Reliant trois autoroutes et facilitant l'accès au pont Champlain et au centre-ville, l'échangeur aérien a nécessité 19 000 tonnes d'acier et 170 000 mètres cubes de béton.

Le monstre à abattre compte 28 superstructures, l'équivalent de 167 viaducs, 25 voies et bretelles totalisant 13 kilomètres. Environ

240 000 véhicules empruntent quotidiennement ce circuit brutaliste aux allures soviétiques.

Les audiences publiques sur le projet auront lieu l'automne prochain. On espère que le complexe Turcot obtiendra son certificat d'autorisation environnementale avant avril 2009. Les travaux commenceront en juillet 2009, avec une entrée en service en 2015.

Cinq projets ont été évalués par les experts du ministère. La reconstruction par «pontage» s'est avérée la seule envisageable et la plus économique. L'ensemble des structures seront réduites de 65 %. Les hauteurs maximales atteindront 20 mètres, avec 6,5 mètres seulement au-dessus du canal de Lachine.

Quatre voies ferroviaires seront ajoutées aux quatre existantes. Le futur lien ferroviaire entre le centre-ville et l'aéroport pourrait en bénéficier. «Nous sommes prêts, qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas», a résumé Mme Gosselin.

Le Devoir

Frais afférents: l'UdeM
ne tient pas compte de la politique du MEQ

CLAIRANDRÉE CAUCHY

L'Université de Montréal fait fi de la nouvelle politique de la ministre de l'Éducation sur les frais afférents et impose dès la session d'été des hausses de frais supérieures à celles autorisées par Québec.

La direction de l'Université de Montréal (UdeM) a envoyé récemment des factures aux étudiants pour la session d'été qui dérogent aux hausses maximales prévues par la politique annoncée en février dernier. Les hausses annuelles imposées par l'UdeM oscillent entre 180 et 232 \$ (selon l'interprétation que l'on donne aux frais institutionnels), alors que la politique gouvernementale fixe le maximum à 50 \$ par année (25 \$ pour les universités dont les frais oscillent entre 555 \$ et 699 \$ et 15 \$ pour celles dont les frais excèdent déjà 700 \$).

Le hic, c'est que Québec n'a pas encore transmis les nouvelles règles budgétaires aux universités. «Il y a trop d'incertitude, ce n'est pas clair. On ne sait pas si on peut augmenter de 25 \$ ou de 50 \$. On n'est pas fixé sur ce que cela comprend, les frais afférents. On va de l'avant avec les hausses déjà prévues et on attend la version définitive du règlement avant de s'ajuster», explique la responsable des communications de

l'UdeM, Sophie Langlois, reconnaissant que l'établissement pourrait devoir éventuellement rembourser les étudiants pour les frais perçus en trop.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a pressé la ministre de l'Éducation de mettre au pas le milieu universitaire. «Les universités qui ne respectent pas la politique font preuve de mauvaise foi. Elles ont la politique gouvernementale sous les yeux, elles savent de quoi il retourne. Pourquoi décident-elles ainsi de confronter le ministère et les étudiants?», demande le président sortant de la FEUQ, Jean-Patrick Brady.

Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, on précise que les règles budgétaires devraient être transmises sous peu, dès que les crédits budgétaires auront été officiellement approuvés par l'Assemblée nationale. «Les universités qui ne respectent pas les échelles de hausses ou qui n'ont pas conclu d'entente avec les étudiants pourront voir leurs subventions conditionnelles retenues à la fin de l'année. Tout le monde a compris qu'il y aurait des conséquences à ne pas respecter la politique gouvernementale», a fait valoir l'attaché de presse de la ministre, Jean-Pascal Bernier.

Le Devoir

L'exploitation
forestière permet
de stocker des GES,
selon l'industrie

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'exploitation de la forêt boréale ne suscite pas, dans l'ensemble, une libération de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère mais un «stockage positif net», a soutenu hier l'industrie forestière canadienne sur la foi d'études qu'elle dit avoir en sa possession.

Cette réplique de l'industrie forestière canadienne s'ajoute à la controverse en cours à propos des bienfaits ou des nuisances pour le climat de l'exploitation des forêts canadiennes, et tout particulièrement de l'exploitation de la forêt boréale.

De son côté, Fred Pinto, président de l'Institut forestier du Canada, appuie les prétentions de son industrie sur un rapport récent, publié par trois chercheurs d'expérience. Ce rapport, selon lui, confirme que «les forêts canadiennes stockent le carbone qui serait autrement libéré à l'atmosphère, amplifiant le réchauffement de la planète». Ces chercheurs soutiennent que contrairement aux déclarations récentes de groupes environnementaux, «en plus de conserver des forêts en santé qui repoussent et entreposent de grandes quantités de nouveau carbone extraites de l'atmosphère, les produits du bois provenant des forêts canadiennes jouent trois rôles cruciaux qui contribuent à freiner les changements climatiques».

Les industriels indiquent que le bois de construction capte les GES emprisonnés dans sa substance pendant des décennies, tout comme le papier envoyé aux sites d'enfouissement. Le bois peut aussi remplacer d'autres matériaux comme combustible avec un effet reconnu comme étant neutre, d'autant plus qu'il remplace des combustibles fossiles et qu'il peut aussi remplacer, dans le domaine de la construction, des métaux dont la fabrication est très énergivore.

Le seul point de vue indépendant sur la question est le rapport des inspecteurs du Secrétariat de la Convention sur les changements climatiques sur le bilan de conformité du Canada en 2007, divulgué la semaine dernière par Le Devoir.

Après avoir passé en revue les calculs du gouvernement fédéral, les inspecteurs onusiens écrivaient qu'en 1990, les forêts canadiennes étaient considérées comme un «puits d'émissions» qui absorbait 81,7 Mt de GES. Mais désormais, écrivent ces inspecteurs, les chiffres de 2004 indiquent que les forêts canadiennes sont plutôt devenues une «source nette» d'émissions de GES, qui ajoutent désormais 80,8 Mt au bilan canadien. Ce rapport donne raison aux écologistes en pointant un écart de plus de 160 Mt entre les chiffres de 1990 et d'aujourd'hui.

Le Devoir

EN BREF

Surplus de 93 millions
à Montréal

La Ville de Montréal a bouclé l'année 2007 avec un surplus de 93 millions de dollars, a fait savoir hier le président du comité exécutif, Frank Zampino. De cette somme, 78 millions représentent l'excédent enregistré par la ville-centre, cinq millions proviennent des surplus des 19 arrondissements et dix millions sont liés à l'agglomération. M. Zampino attribue ces résultats, entre autres, à la réduction des effectifs ainsi qu'à l'opération visant à réduire les dépenses de l'appareil administratif que la Ville a entreprise en 2006. Comme elle l'avait déjà annoncé, la Ville versera une somme de 15 millions aux arrondissements qui ont dû gérer l'exploitation des sites d'élimination de la neige, l'hiver dernier. Mais une large part du surplus, soit 51,3 millions, sera consacrée à l'équilibre du budget 2008. — Le Devoir

Résultats des tirages du 2008-04-23			
649	12 24 25	14 compl.	49
GAGNANTS	LOTS	GAGNANTS	LOTS
6/6	0 8 481 470,00 \$	6/6	0 2 000 000,00 \$
5/6+c	2 153 998,70 \$	5/6+c	0 75 000,00 \$
5/6	113 2 251,60 \$	5/6	13 750,00 \$
4/6	6 663 72,30 \$	4/6	474 75,00 \$
3/6	126 074 10,00 \$	3/6	10 693 10,00 \$
2/6+c	88 158 5,00 \$	2/6+c	7 389 5,00 \$
Ventes totales:	15 017 036 \$	Ventes totales:	728 891,00 \$
Prochain gros lot (approx.):	14 000 000 \$		
CE SOIR, GROS LOT BONI DE	17 000 000 \$	Extra	6570098

J'essaie de vous éviter un procès

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Sophie Downs M.Ps.

Psychologue clinicienne T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples
20 ans d'expérience

Vieux-Montréal

ÉCONOMIE

PCAA: le vote aura lieu aujourd'hui

GÉRARD BÉRUBÉ

Le plan de restructuration des papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) est à ce point crucial pour les détenteurs et le système financier canadien que le vote d'approbation, qui doit avoir lieu aujourd'hui, doit se tenir tel que prévu. Le juge de la Cour supérieure de l'Ontario rejette donc la demande de report formulée par des entreprises detentrices et refuse de rendre une décision qui pourrait avoir des «conséquences extrêmement sérieuses».

Des détenteurs de PCAA ne se voyant pas offrir le rachat de leurs titres voulaient conserver leur droit de poursuite. Les Transat A.T., Jean Coutu, Aéroports de

Montréal et Groupe Pomerleau demandaient également, dans une requête déposée devant la Cour supérieure de l'Ontario, qu'ils soient classés dans une catégorie distincte. Ils alléguent que leur intérêt était différent de celui des petits porteurs qui, pour l'essentiel, voient leurs titres rachetés au plein prix si la proposition de restructuration soumise par le comité Crawford est adoptée. Les demandeurs ont dénoncé le fait que chaque porteur ait le même poids et dispose d'un vote, indépendamment de la somme d'argent en jeu, même s'il ne reçoit pas le même traitement. Au demeurant, certains auraient préféré un report du vote d'aujourd'hui, le temps que la valeur des titres soit établie.

Une approche inacceptable

Dans sa décision, le juge Colin Campbell a reconnu la pertinence des questions soulevées. Il a toutefois souligné que le processus de restructuration orchestré sous l'égide du comité présidé par Purdy Crawford était sans précédent, ne serait-ce que pour la taille des titres en jeu (32 milliards de dollars), qu'il était complexe et qu'il était important pour le système financier canadien. Il a conclu que le processus, qui prévoit la tenue d'un vote d'approbation, doit suivre son cours. Qu'un report du vote était une approche inacceptable, qu'il pourrait signaler l'échec du plan. Et l'échec du plan aurait des «conséquences extrême-

ment sérieuses», a-t-il souligné d'entrée de jeu.

Il a rappelé que le processus de restructuration se faisait sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies de manière à faciliter l'obtention d'arrangements et de compromis entre les entreprises et leurs créanciers, le cas échéant. Ainsi, il est vraisemblable de croire que donner le droit à des détenteurs de poursuivre quiconque pour n'importe quelle raison associée à l'achat de PCAA conduirait au retrait du plan.

Plus loin dans sa décision, le juge a précisé qu'il ne voyait aucun besoin de créer différentes classes de détenteurs avant la tenue du vote. D'autant que la création de

telles classes, si elle venait à conférer un droit de veto à l'une d'elles, pourrait également conduire à l'échec du plan de restructuration. «Je ne crois pas que ce serait un résultat souhaitable pour chacune des parties associées au plan», a-t-il dit. Il a ajouté ne pas croire que le principe «un détenteur, un vote» était injuste à ce moment-ci.

Quoi qu'il en soit, le juge Campbell a suggéré aux demandeurs de revenir, à titre directif, devant le tribunal le 28 ou le 29 avril pour voir si, ou sous quelles circonstances, l'accord empêchant de poursuivre les institutions émettrices et les courtiers vendeurs peut être étendu.

Le Devoir

EN BREF

La CIBC ajoute 90 postes

La Banque CIBC a décidé d'ajouter le mois prochain 90 postes de services financiers à son équipe des appels sortants de ses services bancaires téléphoniques de Montréal. Avec cette expansion, la Banque CIBC dit qu'elle augmentera de façon importante sa capacité de prestation de services pour ses clients dans l'ensemble du Canada, tant en français qu'en anglais. Le personnel additionnel permettra de pratiquement doubler le nombre d'appels aux clients «afin de nous assurer qu'ils bénéficient du meilleur service possible de la Banque CIBC», a affirmé dans un communiqué hier Janice Wagner, première vice-présidente, Services bancaires téléphoniques. — La Presse canadienne

Les ventes en ligne augmentent

Ottawa — Les ventes en ligne au Canada ont augmenté de 26 % l'an dernier par rapport à l'année précédente, pour s'établir à un montant de 62,7 milliards, selon les estimations de Statistique Canada. Il s'agit de la sixième année consécutive au cours de laquelle une croissance d'au moins 10 % a été enregistrée. L'agence fédérale a toutefois fait remarquer, hier, en dévoilant son étude sur le commerce électronique que, malgré cette croissance forte et soutenue, ce créneau ne représente encore qu'une part relativement modeste de l'activité économique. En 2007, les ventes en ligne des entreprises du secteur privé ont représenté légèrement moins de 2 % du revenu d'exploitation total. Cette constatation prend cependant davantage de sens si on considère qu'il y a cinq ans cette proportion était de moins de 1 %. Si les ventes en ligne ont progressé, la proportion d'entreprises du secteur privé qui vendent des biens et des services en ligne est demeurée la même, s'établissant à 8 % environ. Dans le secteur public, quelque 16 % des organismes ont fait état de ventes en ligne. — La Presse canadienne

Rachat de Wendy's

Washington — La chaîne de restaurants de hamburgers Wendy's International a accepté hier d'être rachetée par son concurrent Triac Compagnies, pour 2,3 milliards \$US en actions, donnant naissance au troisième groupe américain de restauration rapide. Les actionnaires de Wendy's recevront 4,25 actions Triac pour chacun de leurs titres, selon un communiqué commun aux deux entreprises. Le regroupement des deux groupes donnera naissance à un ensemble comprenant quelque 10 000 restaurants et réalisant des ventes annuelles de 12,5 milliards. — AFP

Hausse du PIB

Le PIB du Québec a augmenté de 0,8 % en janvier, après avoir baissé de 0,5 % en décembre et être demeuré stable en novembre. La vigueur de l'économie en janvier provient du secteur de la fabrication ainsi que des industries du commerce qui amorcent l'année en force. Par rapport à janvier 2007, le PIB augmente de 2,8 %, comparativement à 2,2 % pour ce qui est du Canada, a résumé l'Institut de la statistique du Québec. En 2007, la croissance du PIB atteint 2,5 % au Québec et au Canada. — Le Devoir

Le litre d'essence à 2,25 \$... en 2012

L'économiste Jeff Rubin prévoit une «pénurie sans précédent» de pétrole

GÉRARD BÉRUBÉ

L'un des rares spécialistes à avoir prévu un prix du pétrole à 100 \$US le baril avance maintenant une cible de 150 \$US dans deux ans et de 225 \$US dans quatre ans. Anticipant une «pénurie sans précédent», Jeff Rubin invite les automobilistes canadiens à se préparer à un prix de l'essence à la pompe de 1,40 \$ le litre cet été et de 2,25 \$ le litre... en 2012.

Le stratège et économiste en chef de CIBC Marchés mondiaux voyait, en septembre dernier, le baril du brut atteindre les 100 \$US le baril cette année pour ne pas revenir sous cette barre symbolique. Jeff Rubin a avancé de nouvelles cibles hier, soit 150 \$US en 2010 et 225 \$US en 2012. À la pompe, l'essence ordinaire devrait se vendre à 1,40 \$ le litre cet été, à 1,80 \$ en 2010, à plus de 2,25 \$ en 2012. Aux États-Unis, les 3,60 \$US le gallon présentement (95 cUS le litre) deviendront 7 \$US (1,85 \$US le litre) dans quatre ans.

Aux yeux de l'économiste, ces pressions sur les prix vont provoquer une baisse de la consommation dans les pays industrialisés, qui sera toutefois plus que contrebalancée par une demande en forte croissance dans les pays émergents. Une pénurie sans précédent est donc à envisager.

Des réserves surestimées

Ce resserrement de l'offre mondiale est d'autant plus réaliste que les estimations actuelles surestiment les réserves pétrolières d'environ 9 %, croit Jeff Rubin. Parlant des projections de l'Agence internationale de l'énergie, les données officielles comptabilisent les liquides du gaz naturel. Or «les liquides du gaz naturel, bien qu'il s'agisse d'hydrocarbures très intéressants, ne constituent pas un substitut viable au pétrole et ne peuvent être pris en compte, sur le plan économique, comme produit de

base de l'essence, du diesel et du combustible pour moteur à réaction», a-t-il résumé. Il n'y aurait donc pas eu d'augmentation de la production pétrolière depuis plus de deux ans.

Sans reprendre la thèse du pic pétrolier, l'analyste parle d'une «accélération de l'augmentation des taux d'épuisement dans bon nombre des plus importants champs pétroliers parvenus à maturité dans le monde». En septembre dernier, lors d'une conférence mondiale sur l'énergie, Jeff Rubin évoquait aussi un fort recul de la capacité d'exportation des pays membres de l'OPEP, de la Russie et du Mexique, de l'ordre de 7 %, d'ici la fin de la décennie.

Ce resserrement de l'offre doit être mis en relation avec une demande croissante à l'échelle mondiale. Sur ce point, l'analyste observe tout de même une réduction de la demande d'essence en provenance des grands pays industrialisés depuis 2005, du jamais vu depuis le choc pétrolier de la fin des années 1970. Cette baisse est cependant plus que neutralisée par la consommation croissante dans les pays hors OCDE.

La vente de voitures en Russie a augmenté de près de 60 % en 2007, de 30 % au Brésil et de 20 % en Chine, a-t-il illustré. «En Inde, l'arrivée de la voiture TATA, dont le prix de vente de 2500 \$US est très bas, permettra à des millions de ménages des pays en développement de se payer une voiture, ce qu'ils ne pourraient pas faire s'ils devaient payer un prix plus élevé.» Au cours de cette période, la vente de voitures a diminué aux États-Unis et est demeurée inchangée en Europe. Dans ce contexte, «d'ici 2012, la consommation du reste du monde excédera celle de l'OCDE, éventuellement pratiquement inimaginable il y a un peu plus de dix ans».

Le Devoir



Selon la ministre Monique Jérôme-Forget, Québec et Paris devraient pouvoir signer une entente de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en octobre.

Québec rappelle les succès de sa politique internationale

ÉRIC DESROSNIERS

Le Québec et la France devraient avoir leur entente sur la mobilité de la main-d'œuvre dès cet automne, a indiqué hier le gouvernement Charest.

Au train où vont les négociations entre les deux gouvernements, Nicolas Sarkozy et Jean Charest devraient pouvoir signer une entente de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles lors de la visite, au Québec, en octobre, du président français dans le cadre du Sommet de la Francophonie, a fait savoir hier la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay. «On assiste à une sorte d'alignement des planètes, si je puis dire», a-t-elle déclaré lors d'une allocution présentée devant le Conseil des relations internationales de Montréal.

Lancé par le premier ministre Jean Charest, le projet vise à répondre au problème de pénurie de main-d'œuvre en établissant un système de reconnaissance des diplômes et compétences afin de faciliter le passage d'un côté à l'autre de l'Atlantique, notamment des professionnels. Le gouvernement Charest espère que l'entente France-Québec aidera ensuite la conclusion d'ententes semblables avec d'autres pays membres de l'Union européenne. Ce projet est distinct, tout en étant voisin, de celui de nouvelle «entente de partenariat» entre le Canada et l'Union européenne, pour lequel fait également campagne le Québec et dont on espère aussi pouvoir officiellement lancer les négociations cet automne.

Ces progrès réalisés sur le front économique sont au nombre des multiples succès de la nouvelle politique internationale lancée par le gouvernement du Québec il y a deux ans, selon la ministre Gagnon-Tremblay. «La constance et l'engagement de notre gouvernement auront permis au Québec de faire des percées significatives et durables sur la scène internationale», a-t-elle déclaré.

Elle s'est notamment félicitée de la meilleure reconnaissance par le gouvernement fédéral du rôle du Québec dans certains forums internationaux, comme

l'UNESCO. La convention sur la diversité culturelle, pour laquelle le Québec s'est tant battu, a déjà été ratifiée par 80 pays.

Le réseau des délégations générales et autres bureaux du Québec à l'étranger «n'a jamais connu un tel développement depuis 15 ans», a poursuivi la ministre. Des représentations ont gagné du galon et de nouvelles ont été ouvertes, notamment en Europe, ainsi que dans les économies émergentes de la Chine, de l'Inde et du Brésil.

Le Québec a investi de nouveaux domaines d'activités inhabituels pour une province. Il est notamment à l'origine de la création d'un nouveau forum avec les États américains limitrophes afin de discuter des questions de sécurité.

Les questions économiques resteront au centre de la politique internationale du Québec au cours des prochaines années, a noté Monique Gagnon-Tremblay. Outre les projets d'entente sur la mobilité de la main-d'œuvre et celui de nouveau partenariat commercial entre le Canada et l'Union européenne, on se concentrera sur les négociations en cours visant la libéralisation des échanges entre le Québec et l'Ontario, sur la réduction des obstacles au commerce entre les provinces canadiennes ainsi que sur une meilleure reconnaissance des compétences des travailleurs temporaires.

On compte également, en cette période du 400^e anniversaire de Québec, continuer de faire tout son possible pour améliorer les institutions de la Francophonie. Objet de nombreuses critiques quant à sa mauvaise gestion financière et son manque d'efficacité, l'Organisation internationale de la Francophonie a déjà commencé à mettre un peu plus d'ordre dans ses affaires, a noté la ministre. Le Sommet de la Francophonie qui se tiendra cet automne à Québec devrait également donner l'occasion de rafraîchir et de redynamiser ce forum, a-t-elle souhaité.

Le Devoir

Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada

L'économie canadienne fait du surplace

Ottawa — L'économie canadienne fera pratiquement du surplace au cours du présent trimestre, selon les prévisions de la Banque du Canada comprises dans l'édition d'avril du Rapport sur la politique monétaire publiée hier.

La banque centrale prévoit que le produit intérieur brut réel au deuxième trimestre ne progressera que de 0,3 % (taux de croissance trimestriel annualisé), comparativement à 1 % au premier trimestre et de 1,8 % en moyenne durant la seconde moitié de l'année. En janvier dernier, la Banque du Canada avait prévu que l'économie progresserait de 2 % au deuxième trimestre et de 2,3 % en moyenne au cours des trimestres subséquents.

Les détails de l'évolution de l'économie canadienne par trimestre ont été dévoilés deux jours après la publication de la décision de la Banque concernant les taux directeurs. La Banque du Canada a décidé, mardi, de réduire son principal taux de 3,5 % à 3 % en raison, notamment du ralentissement plus marqué et plus prolongé de l'économie américaine et de ses

impacts sur l'économie canadienne. Mardi, la Banque du Canada avait déjà indiqué qu'elle abaissait ses prévisions de croissance. Selon elle, l'économie canadienne progressera donc de 1,4 % cette année et de 2,4 % en 2009. En janvier dernier, la Banque prévoyait que le rythme de progression de l'économie canadienne s'établirait à 1,8 % en 2008 et à 2,8 % en 2009.

Les États-Unis

Pour les États-Unis, sans employer le mot récession, la Banque du Canada s'attend maintenant à ce que l'économie américaine «recule faiblement» au premier semestre de 2008 avant que la croissance ne reprenne progressivement jusqu'à la fin de 2009.

La banque centrale canadienne n'a pas chiffré l'ampleur de cette contraction attendue, mais «des données disponibles tendent à indiquer que la croissance de l'économie américaine a stagné au premier trimestre 2008», a-t-elle précisé. Elle estime néanmoins que le programme de relance budgétaire du gouvernement américain devrait «stimuler

temporairement l'activité économique au milieu de 2008», ce qui permettra une croissance sur l'ensemble de l'année de 1 % (contre 1,5 % attendu en janvier).

Cette prévision est supérieure à celle du Fonds monétaire international (FMI), qui mise de son côté sur une croissance de l'économie américaine de 0,5 % seulement en 2008 et de 0,6 % en 2009.

Pour 2009, la banque canadienne estime pour sa part que la croissance américaine atteindra 1,7 % (contre 2,5 % en janvier). Elle prévoit un rebond en 2010, avec 3,4 %.

Pour le Canada, la banque centrale prévoit que le redressement graduel de l'économie américaine, le retour à des conditions du crédit plus normales et l'assouplissement de la politique monétaire devraient pousser le taux de croissance au-dessus de celui de la production potentielle et rétablir l'équilibre au sein de l'économie vers le milieu de 2010, avec une croissance de 3,3 % pour l'ensemble de l'année (2010).

La Presse canadienne Agence France-Presse

Tembec ferme sa scierie de Senneterre

Témiscaming — La forestière Tembec a annoncé hier une interruption d'au moins trois mois, à compter du 9 mai, des activités de sa scierie de Senneterre, en Abitibi-Témiscamingue, en raison d'un approvisionnement insuffisant en bois dans la région.

Quelque 160 employés de l'usine seront touchés par la mesure, de même qu'une centaine d'autres travailleurs associés aux opérations forestières.

Tembec soutient que cet arrêt de production est lié directement à la réduction du volume de récolte dans le territoire de la Paix des Braves découlant de la dernière évaluation du Forestier en chef des possibilités forestières de cette région. Par rapport à 2003, Tembec dit faire ainsi face à une baisse de 50 % de son approvisionnement à Senneterre, ce qui affecte sérieusement sa capacité à maintenir une production annuelle adéquate.

«Tembec juge cette réduction inacceptable et disproportionnée et soutient que les mesures envisagées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune entraîneront des arrêts de production prolongés à la scierie de Senneterre. «Il importe que le gouvernement accepte notre demande de volumes supplémentaires afin de fournir l'approvisionnement en bois suffisant pour permettre une production annuelle continue à notre usine», a déclaré hier dans un communiqué Dennis Rounville, vice-président exécutif et président du Groupe des produits forestiers de Tembec.

La Presse canadienne

Le prix du blé affecte Maple Leaf

Toronto — Lourdemment affectée par l'augmentation des prix du blé et d'autres intrants comme le carburant, Maple Leaf, une des principales entreprises du secteur de la transformation alimentaire au Canada, a subi une perte nette de 10 000 \$ au cours de son premier trimestre de 2008, comparativement à un bénéfice net de 10,5 millions un an auparavant.

Par action, la perte pour la période de trois mois terminée le 31 mars dernier est nulle; le bénéfice par action, un an plus tôt, avait été de 8 c. Les ventes de la compagnie pour le dernier trimestre complété sont de 1,2 milliard, en baisse par rapport à celles de 1,32 milliard réalisées un an plus tôt.

Maple Leaf, qui a déjà dû augmenter certains de ses prix pour améliorer ses marges, a indiqué hier en dévoilant ses résultats trimestriels que les prix du blé et

d'autres intrants sont demeurés élevés ces derniers mois et que d'autres hausses de prix de ses produits pourraient être nécessaires afin de rétablir les marges.

«Le bénéfice d'exploitation pour le trimestre a été affecté de façon substantielle par des hausses persistantes des prix mondiaux du blé, des céréales et d'autres matières premières», a affirmé Michael H. McCain, président et chef de la direction des Aliments Maple Leaf. «Ces impacts, bien que significatifs, sont temporaires et devraient s'estomper à mesure que les marchés se stabilisent avec une combinaison de hausses de prix, d'une certaine réduction des prix du blé alors que les nouvelles récoltes arrivent sur les marchés et que les prix du porc vivant augmentent à mesure que l'offre se resserre.»

La Presse canadienne

ÉDITORIAL

Brebis égarée

Le «mouton noir de la télévision» doit-il être saigné pour renaître? En annonçant ses intentions, l'acheteur de TQS a causé une onde de choc dont l'impact pourrait être atténué par le CRTC. Sur cet organisme fédéral repose une responsabilité de taille: celle d'octroyer ou non un pseudo-permis de télévision généraliste à une station qui n'honorait plus ce mandat.

La mise à mort annoncée du secteur des nouvelles à Télévision Quatre Saisons (TQS) a de quoi ébranler. Non seulement elle condamne près de 300 employés, elle fauche aussi l'offre d'information en région, réduisant le public à un message de plus en plus homogène.

Scrutée sous l'angle froid des affaires, cette intention dévoilée sans ménagement mercredi respire la «rentabilité». Le choc vient à peine d'être encaissé, mais il avait été précédé de quelques avertissements très sonores. Née en 1986 et vouée à nourrir les envies d'un auditoire dynamique, jeune et fou, TQS n'a jamais vraiment accédé au titre d'entreprise profitable. Après des années de péril financier, traînant un boulet de 70 millions de dollars, la télévision s'est placée sous la protection des tribunaux en décembre dernier, le temps de trouver sa réincarnation idéale.

Elle était destinée à la faillite et à la fermeture, mais TQS a cru la renaissance possible lorsque les propriétaires de Remstar ont présenté une offre de relance, retenue comme la plus intéressante sur un lot de quatre propositions présentées aux vendeurs Cogeco et CTV GlobeMedia.

Des signaux avant-coureurs alors reçus avec un espoir enthousiaste sonnent aujourd'hui comme un douloureux chant du cygne. Il a été question de mener TQS «au-delà de la télévision conventionnelle» et de donner un sérieux coup de barre.

Personne n'avait toutefois prédit que l'analyse économique de Remstar rimait avec le trépas de l'information diffusée par la télévision généraliste. Le calcul entrepreneurial est impitoyable: devant un bilan négatif, on sabre là où «ce n'est pas rentable» et où cela coûte le plus cher, condamnant du coup les salles de nouvelles de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Jonquière. Début septembre, exit l'information à TQS.

Devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'acheteur entend plaider sa cause financière et demander d'être relevé d'un des «engagements» auxquels on lui demande de s'astreindre: diffuser un certain nombre d'heures d'informations toutes les semaines.

Voilà où le bât blesse. Les gens de Remstar peuvent bien scruter les colonnes de chiffres et ne voir dans le passé de TQS qu'un bilan négatif — on ne leur reprochera tout de même pas de vouloir rentabiliser une entreprise! —, cela ne les autorise pas en revanche à se dérober de l'ensemble des obligations qui définissent une télévision généraliste digne de ce nom. Devant un tel projet, le CRTC ne peut pas jouer le béni-oui-oui.

Cet organisme, qui se retrouve soudain au centre de tirs croisés politiques, doit refuser l'octroi d'une licence généraliste à un acheteur qui n'en aurait plus les ambitions. Si, comme le prétend l'acheteur, l'information n'est pas lucrative pour un réseau comme TQS, le CRTC ne peut attribuer un permis factice et consacrer sournouement une fausse licence «généraliste» aux allures de «spécialisée».

Le vendeur a sans doute accepté l'offre financière la plus alléchante — on ne connaît rien du détail de la transaction proposée —, mais que réserve-t-on au public? Remstar est restée étrangement silencieuse à cet égard, se contentant d'annoncer que l'ablation des nouvelles permettra de voguer vers «la production d'émissions culturelles et de divertissement de qualité». Une spécialiste de la variété à la sauce américaine?

Le tollé causé par les annonces de la semaine traduit évidemment le tourment des journalistes de TQS: après avoir cru possible un nouveau départ, ils sont voués à la disparition. Ceci reflète la vulnérabilité de l'information régionale, condamnée avec cette annonce à sombrer un peu plus dans la montréalité honnie par les téléspectateurs des régions.

Cela rappelle surtout l'immense fragilité de l'information brute: maintenant disponible sur de multiples supports, de la modicité du cellulaire à l'immensité d'Internet, elle a beau être en apparence éclatée, elle transite en réalité trop souvent par des canaux uniformes que la convergence et la suppression des salles de nouvelles encouragent. Le public, qui n'a pas été au rendez-vous pour gonfler les cotes d'écoute de TQS, perdra davantage qu'il ne le sait de ce possible éclatement.

Au moment de sceller le nouveau sort de TQS et de ramener la brebis égarée à la bergerie, le CRTC doit élargir son analyse: plus qu'une entreprise en faillite, c'est un peu l'avenir de l'information qui se joue là.

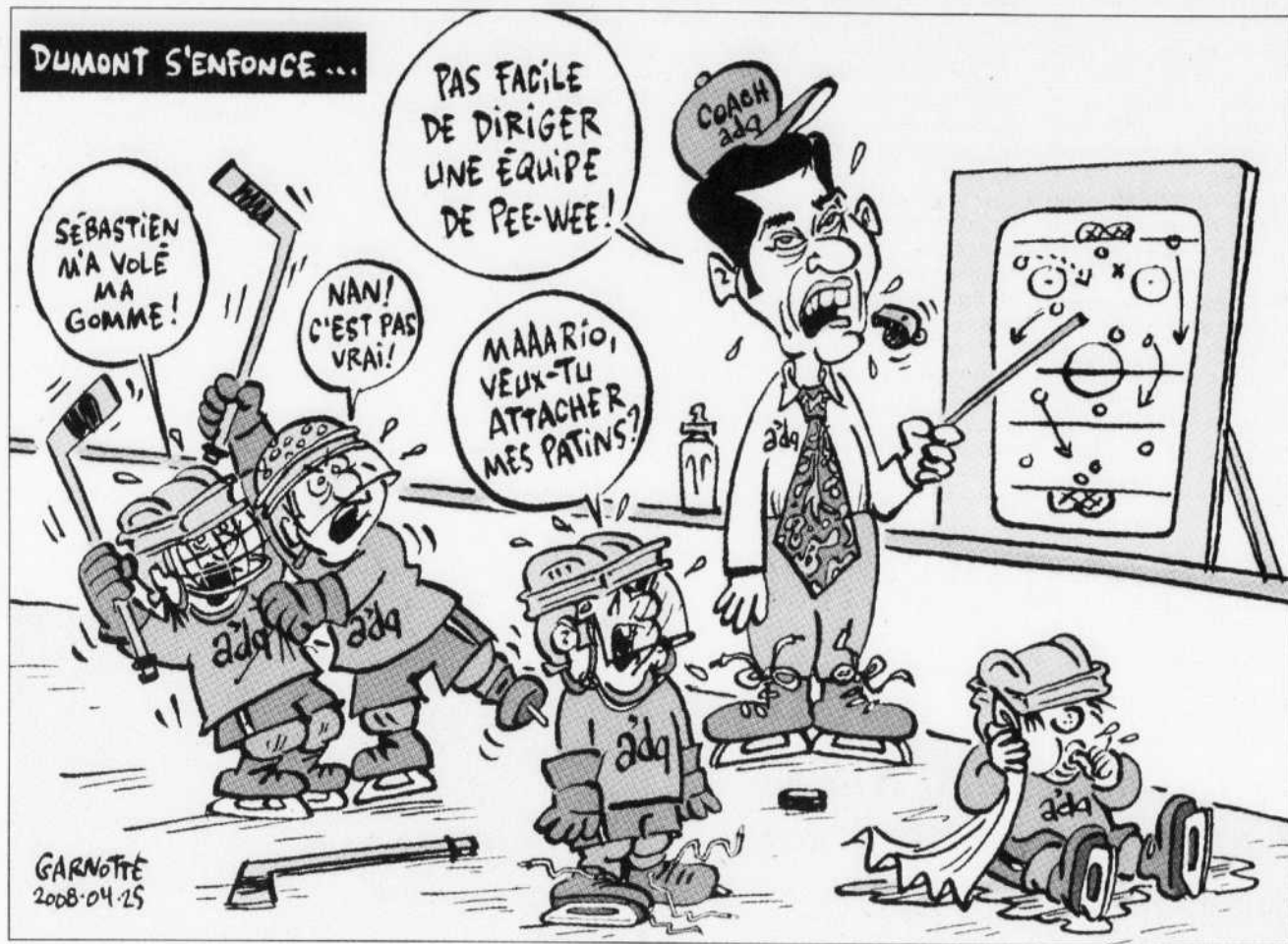


Marie-Andrée Chouinard

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND



LETTRES

Les millions de Stationnement Montréal

Le dernier rapport annuel de Stationnement Montréal fait état de quelque 50 millions de revenus tirés des parcomètres l'an dernier, une augmentation d'environ 17 millions, ou 52 %, par rapport à l'année précédente. Oui, vous avez bien lu: 52 % d'augmentation en un an! L'augmentation du coût unitaire de stationnement est forcément plus élevée, puisque l'achalandage ne peut avoir que baissé en réaction aux tarifs. Un taux de croissance qui ressemble fort à de l'extorsion, réalisé par la conjonction de procédés parfois douteux, nommément: une augmentation débridée du nombre de parcomètres, des tarifs et des heures d'application, en plus d'une technologie qui autorise la facturation multiple d'un même espace pour une même durée de temps. *Cheklint!* (Je ne vois aucune raison technologique qui empêcherait de créditer le temps inutilisé en glissant sa carte de crédit dans la machine au retour des emplettes).

Ce résultat aura au moins le mérite de renvoyer chaque camp réfléchir à ses positions. Les gens de droite seront bien forcés d'y voir un exemple de la façon dont un PPP peut abuser (le mot est poli) des citoyens; les gens de gauche seront bien forcés d'y voir qu'un PPP peut induire un comportement socialement progressiste, puisque nombre de citoyens, écœurés, se tourneront vers leur vélo ou les transports en commun.

Dominique Dupire
Outremont, le 12 avril 2008

Chapeau à la ministre Courchesne!

En réaction au plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, déposé cette semai-

ne par Mme Courchesne, nous ne pouvons qu'applaudir et souhaiter que la «machine» puisse suivre la commande selon l'échéancier annoncé.

Ce plan comporte tous les éléments critiques pouvant assurer la réussite d'une telle démarche. Et puisque seront mobilisés tous les acteurs préoccupés par cette problématique, cela deviendra véritablement une avancée collective, école par école, milieu par milieu.

Deviendrons-nous «un Québec exempt de violence»? Cela pourrait ressembler finalement à un projet de société, un rêve autour duquel nous pourrions cristalliser notre imaginaire collectif, une vision provoquant la sécrétion de notre adrénaline populaire, dont le déclencheur désormais ne serait plus uniquement une victoire du Canadien...

Enfin, à terme, nous pourrions partager notre expertise en matière de paix sociale avec tous les peuples animés par cette quête. Un plan inspirant, quoi!

Benoit Tremblay
Directeur général, Institut Pacifique
Montréal, le 23 avril 2008

Éthique et culture religieuse

Réponse à l'opinion de Mathieu Bock-Côté, «Éthique et culture religieuse - Un utopisme malfaisant», Le Devoir, le jeudi 24 avril 2008

La première chose que j'ai faite à la suite de la lecture de votre texte, c'est de visionner la séquence vidéo qui a provoqué tant de colère chez vous. Maintenant grand-père, je suis moins proche du milieu scolaire que je ne l'étais il y a une trentaine d'années, quand mes propres enfants étaient à l'école. À l'époque, en exigeant et en obtenant un enseignement moral non confessionnel, il me semble que nous avions progressé, mais le ton de votre lettre me laissait croire à un retour à l'enseignement

confessionnel.

Ce que j'ai vu dans le document vidéo ne suscite pas chez moi les craintes que vous semblez avoir. La multiplicité des religions est omniprésente sur cette planète et elle est souvent cause de conflits ou prétexte à ceux-ci. L'aborder de front ne peut être que bénéfique. J'estime que cette ouverture en amènera probablement plusieurs à poursuivre la réflexion un peu plus loin et à se poser simplement la question: «Et si les dieux n'existaient tout simplement pas?» Cela nous renverrait à une éthique humaine de base, à la nécessaire collaboration entre les personnes, les communautés et les peuples, sans égard à leurs croyances.

Vous glissez sur la question nationale comme si cette attitude et cette disposition à l'ouverture était une négation du sentiment d'appartenance nationale. Pourtant, la nation réfère à un regroupement humain qui partage une langue, un territoire et une organisation sociale (gouvernement officiel ou non) qui lui permet de porter des projets.

La nation est essentiellement dynamique et les nations naissent et meurent, comme chacune et chacun de nous, d'ailleurs. La nation québécoise n'a pas toujours été et elle est bien jeune au concert des nations. Qu'elle se définisse encore n'est qu'un signe de santé et de vigueur. Et qu'elle se soit débarrassée de la chape catholique pour s'ouvrir au monde sans pour autant perdre ce qui la caractérise fondamentalement, comme collectivité francophone en Amérique du Nord, me semble plutôt rassurant.

Je pense donc que le programme Éthique et culture religieuse va dans le sens de l'évolution de notre nation, et il ne me semble pas être une machination d'une «nomenklatura qui contrôle le ministère de l'Éducation», comme il semble maintenant de bon ton de parler des fonctionnaires de ce ministère.

LIBRE OPINION

Aimé Césaire - 1913-2008

Le grand poète noir est mort, mais vive encore la négritude!

YAO ASSOGBA

Sociologue et professeur à l'Université du Québec en Outaouais

Né à la Martinique le 26 juin 1913, Aimé Césaire, poète et homme politique, vient de mourir en sa terre natale, le 16 avril 2008, à l'âge vénérable de 94 ans. La poésie de Césaire est un grand cri de révolte contre la domination coloniale. Son œuvre, à la fois littéraire et sociologique, est une arme de combat contre la «chosification» des peuples noirs par la colonisation européenne. C'est un phare pour la décolonisation de l'Afrique et la réhabilitation des cultures négro-africaines. Pour bien apprécier l'influence déterminante qu'Aimé Césaire, chantre du mouvement de la «négritude», a eue sur la décolonisation et la renaissance de l'Afrique et des Antilles après la Deuxième Guerre mondiale, il faut se replacer dans la situation coloniale de l'époque.

Violence matérielle

Outre l'exploitation socioéconomique, le colonisateur européen a nié les valeurs culturelles de pans entiers de sociétés; pis encore, ce furent l'aliénation et l'aviilissement des peuples. Dans les colonies françaises, par exemple, les Africains et les Antillais apprenaient l'histoire, la géographie, la littérature de la France, et chantaient «nos ancêtres les Gaulois». Les élites voulaient adopter les valeurs culturelles du colonisateur.

Cette perte de la dignité d'un peuple et de sa fierté d'être lui-même est la racine du mal dont Césaire a dit souffrir le plus. «J'étouffais littéralement parmi les Noirs qui se sentent Blancs.» C'est alors avec «volupté» que Césaire a quitté cette «vie clopinante devant moi, non pas cette vie, cette mort, cette mort sans sens ni pitié, cette mort où la grandeur piteusement échoue...» («Cahier d'un retour au pays natal», *Présence africaine*, 1971, page 63.)

La colonisation démasquée

Honneur aux rebelles! Césaire se voyait alors assumant toute la souffrance du monde colonisé. Il se voyait «Don Quichotte» combattant pour les justes causes. En 1931, Césaire arrive à Paris pour faire ses études au lycée Louis-le-Grand et à la célèbre École normale supérieure. Il fait la connaissance du Sénégalais Léopold Sédar Senghor, poète, futur homme

politique et père fondateur de la Francophonie.

D'emblée, c'est la grande amitié entre les deux, mais c'est aussi la découverte de l'Afrique. «Quand j'ai connu Senghor, je me suis dit Africain.» Les études de quelques rares ethnologues non «européocentriques» lui apprennent qu'il y a eu de grandes civilisations en Afrique avant l'esclavage et la colonisation: les royaumes du Congo, du Dahomey, l'empire du Ghana, la ville de Tombouctou et ses universités, les arts, etc. Pendant des siècles donc, les peuples noirs ont été «gavés de mensonges et gonflés de pestilence» par l'Europe colonisatrice, qui leur «a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme». («Discours sur le colonialisme», *Présence africaine*, 1955, page 19.)

Et la négritude naquit

Suivant un courant lancé par la revue *Légitime défense*, publiée par des étudiants antillais et dénonçant la situation coloniale et une certaine littérature de colonisés dans les Antilles, à eux trois, Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor et Léopold Sédar Senghor fondent le journal *L'Étudiant noir*, par lequel ils lancent le mouvement de la négritude, néologisme que Césaire a employé pour la première fois dans le *Cahier d'un retour au pays natal*.

La négritude est un mouvement d'affirmation de l'identité noire. Pour Césaire, «la négritude est la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de Noir, de notre histoire et de notre culture». Senghor en donne une définition plus générale. La négritude désigne l'ensemble des valeurs économiques, politiques, intellectuelles, morales, artistiques et sociales des peuples d'Afrique noire et des minorités noires d'Amérique, d'Asie et d'Océanie.

Au total, la négritude est un combat politique contre l'idéologie colonialiste et l'«européocentrisme»; c'est aussi une idéologie de défense et d'affirmation de la personnalité culturelle des Négro-Africains. Enfin, la négritude, c'est l'ensemble des œuvres littéraires, aussi bien orales qu'écrites, qui expriment la représentation du monde, les expériences et les problèmes propres aux peuples d'origine africaine. Le concept de négritude n'a pas fait l'unanimité. Sa tendance parfois à l'«afrocentrisme» a été critiquée par Jean-Paul Sartre, qui n'avait pas hésité à parler de «racis-

me anti-raciste». Par ailleurs, les intellectuels noirs de la jeune génération ont vitriolé la fameuse phrase de Senghor «l'émotion est noire et la raison est hellène».

Singularité dans la littérature noire

Mais les uns et les autres de ces critiques ont en partie tort, car en fait, c'est le tigre qui a pris conscience de sa «tigritude», et celle-ci ne saurait être réduite à sa seule essence. Les acquis de la négritude paraissent évidents aujourd'hui, mais à l'époque cela ne l'était pas. Par exemple, c'est grâce à la négritude que la géographie et l'histoire de l'Afrique noire (de l'Antiquité aux temps modernes) et l'anthologie négro-africaine, etc., ont désormais été rendus obligatoires dans les programmes scolaires de la génération de la fin de la colonisation et du début des indépendances, à laquelle j'appartiens. Ces enseignements nous ont apporté une fierté et permis de redéfinir notre identité africaine.

Aimé Césaire, poète et père de la négritude, a eu une influence considérable sur des écrivains et autres intellectuels nationalistes du Québec dans les années 1960. (*Le Devoir*, samedi 25 et dimanche 26 février 2006; vendredi 18 avril 2008.) En ces temps où la question de l'identité québécoise a provoqué le retour en force des concepts de «québecitude» et de «québecité» sur la place publique, une relecture de l'œuvre de Césaire pourrait certes être éclairante. L'œuvre de Césaire, qui rime avec «libération», occupe une place singulière non seulement dans la littérature noire contemporaine, mais aussi dans la littérature de la francophonie.

Hélas, la négritude

C'est un discours faisant sans ambages l'apologie de la colonisation de l'Afrique par la France que Nicolas Sarkozy, président de la République française, s'est adressé à la jeunesse africaine lors de son premier voyage au Sénégal, le 26 juillet 2007. Ce discours met clairement en évidence l'actualité du *Discours sur le colonialisme*, écrit par Césaire en 1955. «J'entends la tempête. On me parle de progrès, de réalisations, de maladies guéries, de niveaux de vie élevés au-dessus d'eux-mêmes. Moi, je parle de sociétés vidées d'elles-mêmes, de cultures piétinées, d'institutions minées, de terres confisquées, de religions assassinées, de magnificences artistiques anéanties, d'extraordinaires possibilités, supprimées.» [...]

IDÉES



ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Parti démocrate dans l'œil du cyclone

ÉLISABETH VALLET

Docteure en droit, chercheuse à l'observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand à l'UQAM et auteure de l'ouvrage Les Elections présidentielles américaines (PUQ)

« **Y** es she can! », scandait mardi soir — en paraphrasant le slogan électoral d'Obama — les supporters d'Hillary Clinton, forts de ce qu'ils considéraient comme une victoire franche. L'enjeu était de taille. Et plus encore parce que la Pennsylvanie est une des clés de l'accession à la Maison-Blanche: aucun président démocrate depuis Harry Truman, en 1948, n'a remporté la présidence sans cet État.

Pour autant, les résultats de cette soirée électorale n'ont guère changé la donne: à force de repousser sans cesse le dénouement de ce déchirant face-à-face, on en vient à se demander si la convention démocrate ne sera pas le théâtre d'un drame en trois actes. De mémoire de démocrate, c'est la première fois qu'une investiture combine autant de difficultés: un calendrier électoral compressé, une nomination serrée, deux délégations étatiques interdites de convention. Pourtant, l'enjeu n'est peut-être pas tant le grand-messe de l'été prochain que l'élection générale. Car le spectre de la désastreuse convention de 1968 est encore là pour le rappeler: le parti pourrait s'enliser dans ses querelles intestines et servir la Maison-Blanche aux républicains sur un plateau d'argent.

Pennsylvanie: match nul?

Le gain d'une majorité de délégués (81 contre 69, selon une estimation, faute de résultats définitifs) en Pennsylvanie constitue-t-il une véritable victoire pour Hillary Clinton? D'une part, Barack Obama n'a vraiment perdu qu'au regard des sommes astronomiques engouffrées dans la publicité. En effet, il y a de cela seulement quelques semaines, il était relégué à plus de 20 points derrière Hillary Clinton dans les sondages. Sa défaite (de dix points) pourrait donc s'apparenter à une remontée.

D'autre part, avec neuf primaires à venir, il n'apparaît guère possible que Hillary Clinton renverse ce qui paraît mathématiquement établi, à moins d'une bourde monumentale d'Obama qui le perdrait définitivement. Car pour l'instant, les chiffres sont défavorables à Mme Clinton: Obama a remporté la majorité des délégués de 28 États, Clinton 15. Il a engrangé près de 550 000 voix de plus qu'elle. Il a amassé 237 millions de dollars, et elle, 193 millions. Selon les derniers décomptes, il comptabilise de 128 à 156 délégués de plus.

Il souligne ses victoires dans des États traditionnellement républicains, arguant de sa capacité à aller chercher l'aile gauche du Parti républicain et les indé-

pendants... Hillary Clinton affirme quant à elle qu'elle a dominé dans des États qui rapporteront le plus grand nombre de grands électeurs en novembre prochain; elle peut se prévaloir de victoires dans des États pivots comme la Pennsylvanie, la Floride et l'Ohio et elle séduit l'Amérique rurale.

Des divisions à nuancer

L'équipe de Hillary Clinton met en relief les divisions de l'électorat démocrate, qui semble s'aligner sur des frontières traditionnelles comme l'économie, la religion, l'âge et, dans une certaine mesure, la dimension ethnique. Ainsi, Obama emporte les suffrages des Afro-Américains (à 90%), des jeunes (motivés par des initiatives comme Rock the Vote) et des personnes à revenus élevés et diplômées tandis que Clinton s'attire ceux des femmes, des Hispaniques, des Blancs des classes populaires et moyennes, des familles à faible revenu et des personnes de plus de 65 ans.

Le propos est cependant à nuancer. Tout d'abord, et outre le fait que les résultats des primaires ne laissent en rien présager de l'élection générale, entre l'Ohio et la Pennsylvanie, Barack Obama a gagné dix points chez les plus de 65 ans et cinq chez les hommes blancs. Certains sondages, conduits par Edison/Mitofsky, permettent de penser que ces chiffres croitraient radicalement en novembre.

Ensuite, l'élitisme présumé de Barack Obama est à discuter. La volonté des candidats de démontrer qu'ils appartiennent aux «États-Unis d'en bas» est un élément récurrent de la vie politique américaine; faire partie de l'élite est à peu près aussi infamant à l'heure actuelle que d'être un libéral (au sens social du terme). En témoin le charivari autour de la déclaration d'Obama constatant que les habitants défavorisés de la Pennsylvanie se raccrochaient, avec amertume, aux armes et à la religion.

Pourtant, aucun des candidats en lice n'appartient à la classe moyenne: sans même évoquer leurs revenus annuels, John McCain est fils et petit-fils de plusieurs amiraux à quatre étoiles, Obama a été formé à l'école de droit de l'université Harvard et Clinton à l'école de droit de l'université Yale. On est donc très loin de la classe moyenne. Quant à l'engagement de la division raciale, il est, en l'état, peu probant, car il se superpose à d'autres enjeux (sociaux, économiques, idéologiques) qui faussent sa lecture.

Enfin, l'inconnue de novembre est le taux de participation. Si on se fie aux inscriptions croissantes sur les listes électorales, à la mobilisation des partisans démocrates et à la mobilisation inégale des électeurs afro-américains qui pourrait consacrer le retour du Sud aux côtés du parti de l'âne, le paysage électoral pourrait être très différent de ce qu'on a connu jusqu'à lors.

Des manœuvres dilatoires risquées

Il y a toutefois un risque à trop attendre. Bien sûr, selon un sondage *New York Times*-CBS mené début avril, 81% des Américains pensent que le pays va à vau-l'eau et, selon le Pew Research Center, le nombre de mécon-

naissances n'a jamais été aussi élevé en 20 ans: John McCain subit le handicap d'un parti mal aimé. Il rame à contre-courant, notamment sur l'Irak. Il reconnaît ne pas être au point sur les questions économiques alors que 41% des Américains placent ces enjeux au sommet de leurs préoccupations. Il serait le plus vieux président à entrer pour la première fois à la Maison-Blanche. Il a recueilli trois fois moins d'argent que ses concurrents potentiels. Et il travaille à se distinguer du Parti républicain tout en ménageant les composantes, à commencer par la droite chrétienne, à laquelle il s'est opposé en 2004 en cloutant au pilori Jerry Falwell et Pat Robertson.

Pourtant, dans certains sondages, McCain mène face aux deux candidats démocrates, et tout particulièrement face à Hillary Clinton. Son étiquette de «modéré» séduit, notamment les conservateurs du Parti démocrate, qui en représentent la composante la plus volatile. De surcroît, John McCain pourrait bénéficier du soutien des partisans du candidat démocrate défait: selon l'institut Gallup, 30% des fidèles de Hillary Clinton et 20% de ceux d'Obama prévoient voter pour le candidat républicain si leur champion ne remporte pas l'investiture.

Dès lors McCain saura tirer grand bénéfice du fait que les démocrates continuent à s'entredéchirer, dans un climat de plus en plus délétère. Les attermoissements du parti de l'âne pourraient peut-être bien jeter les «déçus du Parti démocrate» dans les bras du candidat républicain.

Le spectre de l'élection générale

En attendant, l'Indiana constitue la prochaine grande étape dans la mesure où son profil démographique est très proche de celui des États pivots (Ohio, Michigan, Floride, Wisconsin) et où cet État est parfois considéré comme un cas-test pour l'élection de novembre prochain. Il sera le théâtre d'une bataille qui devrait permettre à Hillary Clinton de justifier son maintien dans la course ou à Barack Obama d'y mettre un terme en prouvant aux super-délégués qu'il est capable de conquérir les cols bleus d'un État voisin du sien.

En effet, puisqu'elle ne peut pas s'appuyer sur les chiffres, il ne reste à Hillary Clinton qu'à progressivement instiller, dans l'esprit des 795 super-délégués, un doute quant à la capacité d'Obama à gagner en novembre prochain. Elle le fera avec d'autant plus de détermination que, après avoir flirté avec la défaite, sa campagne retrouve un peu de lustre: à la suite de sa quasi-victoire en Pennsylvanie, elle a recueilli 500 000 \$ dans l'heure qui a suivi l'annonce des résultats et trois millions de dollars dans la nuit de mardi à mercredi.

Elle devra également obtenir que les super-délégués du Michigan et de la Floride soient autorisés à voter à la convention, en démontrant que ce serait un pari risqué pour le Parti démocrate de faire fi des votes de ces deux États clés et de fâcher irrémédiablement plus de 2,3 millions d'électeurs. Il ne reste donc plus qu'à déterminer qui, de la psychologie ou des mathématiques, remportera l'investiture.



Lise Payette

Débordements annoncés

Les seuls qui n'avaient pas prévu les débordements de l'ampleur de ceux que nous avons connus à la suite de la victoire du Canadien de Montréal étaient les policiers. Ceci me porte à croire que la police n'écoute pas la télévision et ne lit pas les journaux. En effet, l'événement était annoncé dans presque tous les bulletins de nouvelles et écrit en toutes lettres dans les quotidiens. Il allait y avoir des débordements.

On disait que ça sentait la coupe... Puis, on a parlé de fièvre, souvent avec un sourire entendu, en fin connaisseur des comportements humains. On a fait monter la fameuse «fièvre» jusqu'à ce que les plus malades ne se contrôlent plus. Et dans les faits, les médias leur avaient déjà donné leur bénédiction. Allez, les enfants, montrez-nous ce que vous êtes capables de faire! L'objectif, c'était de surpasser 1993 et les débordements de l'époque. Prouver son attachement au Canadien est à ce prix.

Chauffer une foule est toujours un acte à double tranchant. La chauffer à blanc conduit fatalement à des débordements. La foule, comme la meute, est difficile à contrôler parce qu'elle sert de refuge à des êtres soustraits intentionnellement ou complètement déboussolés par ce qu'ils sont en train de vivre, ce qui les rend d'autant plus incontrôlables une fois le mouvement lancé. La présence policière, même la mieux intentionnée, est souvent vue comme une provocation supplémentaire.

La foule ne représente pas un danger en soi. Elle porte en elle des éléments de danger et il faut qu'elle sache le plus clairement possible ce qu'on attend d'elle. Pour cela, il faut lui répéter, pendant les jours qui précèdent l'événement, quel rôle exact elle jouera. S'il y a des éléments négatifs dans une foule, il y a aussi — et presque toujours en plus grand nombre — des éléments positifs. Ces éléments positifs seront les garde-fous du comportement de la foule.

Les Québécois fous de hockey

Tout le monde le sait. N'empêche que les débordements de lundi nous ont laissé un goût amer dans la bouche. Les journalistes qui aiment tant jouer à être neutres ont semblé blâmer les services policiers de Montréal plutôt que de prendre le temps de s'interroger sur leur propre comportement. Ça ne serait pas si grave si les séries étaient terminées, mais elles ne le sont pas. Elles ne font que commencer, et si le Canadien accumule les victoires (ou les défaites, c'est la même chose), il faudra avoir appris de nos erreurs et que ça paraisse.

J'ai bien entendu que la police a l'intention d'augmenter ses effectifs... Je ne suis pas du tout sûr que ce soit la bonne solution. Si on voit la présence policière comme une provocation, l'effet sur la foule ne sera pas celui souhaité par la police. Loin de dissuader, une présence policière accrue pourrait amplifier le danger d'une réplique mieux organisée et encore plus violente.

J'aimerais mieux apprendre que les journalistes vont baisser un peu le ton. Qu'ils vont cesser de hurler dans leurs micros en posant des questions insignifiantes à des partisans qui n'en sont déjà plus à leur première bière et qui fanfaronnent en se prenant tous pour des Carboneau ou des Carey Price. La bière, c'est bien, n'a pas la réputation d'être une boisson qui rend les buveurs plus intelligents ou plus subtils quand vient le moment de dire ce qu'ils pensent. Une caméra de télévision peut faire plus de tort à la paix sociale et provoquer autant qu'un plein camion de policiers. Grande distribution de valium aux commentateurs de sports.

Le slogan «Go Habs go!» — une insulte à la langue française — est devenu un véritable cri de guerre. Personne ne souhaite du patin de fantaisie sur la glace, mais il devrait y avoir des limites aux déguisements acceptables dans les estrades. A force de permettre les abus de toutes sortes, on finit par donner l'impression que tout sera toléré.

Ce n'est pas la fête qui a mauvais goût. Ce n'est pas la joie de la victoire non plus. Ce sont les excès et les débordements qui font mal. Parce qu'au fond, ils donnent de nous, la foule, une image que nous n'aimons pas.

Et si la foule, la vraie, celle du monde ordinaire, choisissait de ne plus être présente, elle laisserait toute la place aux fauteurs de trouble, qui seront toujours disponibles chaque fois qu'il y aura un micro ou une caméra parce qu'ils en ont besoin pour se prouver qu'ils existent. Il suffirait peut-être de cesser de leur donner autant de place. En tout cas, ça aiderait sûrement.

Le fédéral fait obstacle à la loi 101

RICHARD NADEAU

Député de Gatineau et porte-parole du Bloc québécois en matière de langues officielles

La langue française constitue l'un des fondements de la nation québécoise. En ce sens, l'un des gestes les plus importants faits par un gouvernement du Québec dans les 30 dernières années a été l'adoption de la Charte de la langue française (la loi 101).

Ce geste nous a permis de faire du français la langue publique commune du Québec. Malgré cela, des études récentes montrent que le français recule au Québec, en particulier sur l'île de Montréal et également en Outaouais.

Pourtant, malgré la reconnaissance de la nation québécoise par la Chambre des communes, le gouvernement fédéral demeure encore aujourd'hui le plus grand obstacle à l'application intégrale de la loi 101. Cette loi chérie par les Québécois a en effet été affaiblie par les tribunaux en fonction de la Constitu-

tion de 1982, une constitution rejetée par le Québec.

Projet de loi

Les lois fédérales, notamment la Loi sur les langues officielles, contredisent aussi bien l'esprit que la lettre de la loi 101. C'est inadmissible. Tout cela parce que le gouvernement fédéral nie la réalité, comme si l'anglais était menacé en Amérique du Nord. Ce n'est pas l'anglais qui est en danger au Québec, c'est le français.

Le projet de loi déposé par le Bloc québécois sera voté en mai propose donc de modifier la Loi sur les langues officielles, pour faire en sorte que le gouvernement fédéral reconnaisse dans ses lois le français comme langue officielle du Québec.

Nous proposons également une modification à la Loi sur les sociétés par action, de façon à ce que les entreprises de responsabilité fédérale soient soumises à la loi 101 en ce qui a trait à la raison sociale. La langue officielle au Québec, c'est le français, et cela doit être clair, même pour le gouvernement fédéral.

Respect des objectifs

Si elles sont adoptées, les modifications mises de l'avant par le Bloc québécois auront pour effet de forcer le gouvernement fédéral à respecter les objectifs de la loi 101 sans diminuer pour autant les droits de la minorité anglo-québécoise. De plus, selon le constitutionnaliste Henri Brun, le projet de loi du Bloc québécois est irréfutable sur le plan constitutionnel.

Dans ce contexte, les partis canadiens qui ont reconnu l'existence de la nation québécoise, et en particulier le Parti conservateur du Canada, ont maintenant l'obligation de passer de la parole aux actes. Avec cette proposition, nous leur offrons la possibilité d'agir enfin en respectant la loi 101.

Et si les conservateurs refusent toujours de bouger, nous devons conclure que le fédéralisme d'ouverture de Stephen Harper et la reconnaissance de la nation québécoise n'étaient que de l'hypocrisie destinée à tromper les Québécois, et qu'ils n'étaient, finalement, qu'une arnaque politique.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communisme), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Madeleine Roux-Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricatures), Diane Pécourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumais (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpéit (livres), Odile Tremblay (cinéma/Isabelle Poiré (culture)); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciale (Québec), Monique Bhéret (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Belliveau (adijointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

DIVISION

- 42 % des Québécois voteraient OUI à un référendum sur la souveraineté
 ■ 14 % des libéraux appuieraient la souveraineté; 24 % des péquistes voteraient contre

SUITE DE LA PAGE 1

que le Québec devienne un pays indépendant, ils sont tout de même 40 % à ne pas croire que cela se produira. Une proportion de 54 % de péquistes croient au contraire qu'ils pourront vivre le grand soir tant attendu et 6 % ne se prononcent pas.

Dans l'ensemble de la population, c'est moins d'un Québécois sur trois (31 %) qui croient que le Québec participera un jour au concert des nations, contre 59 % qui n'y croient pas et 9 % qui n'ont pas exprimé d'opinion sur la question.

L'attitude de l'électorat péquiste ne semble pas étrangère à la position préconisée par le chef du Parti québécois. À son arrivée à la tête du PQ, l'année dernière, Pauline Marois a annoncé sa volonté de mettre de côté la mécanique référendaire. Il faut cesser de s'empêtrer dans l'échéancier d'un référendum et les formules qui prennent l'allure d'un carcan, comme les «1000 jours» proposés par Bernard Landry et «le plus tôt possible dans un prochain mandat» défendu par André Boisclair, arguait-elle. Lors du conseil national tenu en mars dernier, les militants ont suivi la voie tracée par leur chef.

Du coup, l'ardeur souverainiste ne semble pas au rendez-vous et oblige à un nouvel alignement dans les façons de faire, constate Christian Bourque. «Plutôt que de frapper un mur, aussi bien ne pas foncer dedans, semblent se dire les péquistes. Il vaut

GRIFFINTOWN

Le promoteur haussera de cinq millions de dollars sa contribution à la construction du futur tramway dans l'axe de la rue Peel

SUITE DE LA PAGE 1

qui avait fait l'objet de nombreux commentaires lors des consultations publiques, le promoteur a accepté de hausser l'offre de logements sociaux et abordables sur le site afin de faire passer leur nombre de 900 à 1158 unités. «C'est du jamais vu pour tous les genres de projets, autant privés que publics», soutient Serge Goulet, coprésident de Devimco. Mais au total, le site comptera 3860 unités, soit le même nombre qu'en janvier dernier.

Le stationnement souterrain lié au secteur résidentiel comptera 2720 espaces de stationnement, soit un taux de 0,7 place par logement. Le promoteur a par ailleurs pris divers engagements à l'égard des transports en commun. Il a donc promis de hausser de cinq millions de dollars sa contribution à la construction du futur tramway dans l'axe de la rue Peel, ce qui porte sa part d'investissement à 15 millions. Mais cette somme disparaîtra si le tramway n'est pas mis en service en juin 2014, a précisé le promoteur. Il entend aussi offrir un abonnement de six mois au transport collectif pour chaque nouveau propriétaire ne disposant pas de place de stationnement et assumer 50 % du coût des cartes mensuelles pour les nouveaux travailleurs pendant la même période. Ces mesures coûteront 1,5 million à Devimco.

La hauteur et la densité des constructions sur le site ont également été réduites à certains endroits, notamment le long de la rue de la Montagne, pour éviter «d'écraser» les habitations patrimoniales qui seront conservées. Mais, de façon générale, les hauteurs maximales autorisées varieront, tel que prévu, entre 25 et 80 mètres. C'est l'îlot culturel, en bordure de la rue Brennan, qui comptera la tour la plus haute, soit 25 étages, pour loger un hôtel et des condos.

Par ailleurs, la superficie envisagée pour les commerces sera d'un million de pieds carrés, comme le promoteur l'avait déjà annoncé il y a quelques mois. Les consultations publiques n'auront convaincu ni le promoteur ni la Ville de réduire le nombre de stationnements pour le volet commercial du projet. C'est donc dire qu'il y aura 4000 espaces souterrains. «Je vous assure que, si la Ville pouvait nous garantir, aujourd'hui, un transport collectif moderne et adéquat, je baisserais encore mes ratios de stationnement», affirme Serge Goulet. Mais malheureusement, personne ne peut me faire cette garantie-là, même si on est rendus à mettre 15 millions de dollars sur la table.

La Ville évalue donc à 65 % la part du volet résidentiel, alors que les espaces commerciaux représenteront 17 %. Le flechissement possible du marché résidentiel canadien au cours des prochaines années n'inquiète pas Serge Goulet. «On a quand même un projet qui va durer dix ans, dit-il. Les projets solides de catégorie A passent les creux de vague, comme les bonnes périodes évidemment. On est bien confiants à ce sujet. Notre avantage, c'est qu'on a une composante vraiment diversifiée.»

En matière d'espaces verts, Devimco prendra en charge 15 millions de dollars des dépenses d'aménagement, soit une bonification de cinq millions par rapport à son offre initiale. Le parc vert de Sainte-Anne sera conservé, et les espaces verts le long du canal de Lachine seront réaménagés, mais la superficie des autres parcs demeure à déterminer. Le promoteur envisage toutefois l'aménagement d'un parc privé dans la partie est du site. De plus, il promet d'adopter de meilleures pratiques en matière de développement durable et il tentera d'obtenir la certification LEED-ND (Neighbourhood Development) pour l'ensemble du projet et la certification LEED Or pour les bâtiments non résidentiels. Il entend également favoriser l'aménagement de toits verts.

Par ailleurs, Devimco promet de consacrer cinq millions à la mise en lumière du canal de Lachine ain-

L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

	Les Québécois croient que...	Les péquistes croient que...
Le Québec deviendra indépendant	31 %	54 %
Le Québec ne deviendra pas indépendant	59 %	40 %
Ne sait pas/refus	9 %	6 %

donc mieux changer de voie», fait valoir le sondeur.

Ce dernier reconnaît toutefois que cela n'a rien pour mobiliser les troupes souverainistes. Sur la scène provinciale, le PQ peut prétendre au pouvoir, mais à Ottawa, le Bloc québécois, en éternelle opposition, se nourrit essentiellement de la fermeté de ses partisans afin de faire triompher l'option souverainiste.

Or le sondage Léger Marketing fait ressortir une nouvelle difficulté pour le mouvement et ses leaders, Pauline Marois et le chef bloquiste, Gilles Duceppe. L'élan provenant des jeunes électeurs de 18 à 24 ans n'est plus ce qu'il était. Ils ne sont pas plus souverainistes que les générations qui les précèdent, comme le montrent les résultats du sondage.

«On ne voit plus les braises souverainistes qu'étaient les jeunes. Dans les années 1990, jusqu'au tournant des années 2000, il y avait toujours environ 60 % des jeunes de 18-24 ans qui appuyaient la souveraineté. On est à 41 % pour ce groupe aujourd'hui», explique M. Bourque, qui souligne qu'il s'agit d'un recul pour les souverainistes et d'un avantage certain pour les fédéralistes.

Globalement, quand on demande aux Québécois quel choix ils feraient si un référendum sur la souveraineté avait lieu maintenant, ils sont 42 % à dire qu'ils voteraient OUI et 58 % NON (après répartition des indécis). Il est à noter que 14 % des électeurs libéraux voteraient pour la souveraineté et 24 % de péquistes contre.

«Il y a un certain essoufflement», observe M. Bourque. «C'est difficile après ça de mettre le poing sur la table, d'avoir les baguettes en l'air et de faire flotter les drapeaux pour dire qu'on va aller chercher notre pays.»

Cette enquête de Léger Marketing a été menée pour le compte du Devoir, du 16 au 20 avril, auprès de 1002 Québécois. Les résultats sont précis à 3,4 %, 19 fois sur 20.

Le Devoir

IMMIGRATION

SUITE DE LA PAGE 1

d'immigration a été atteint, contre 52 % pour les péquistes et 48 % pour les libéraux. On constate également une différence marquée entre francophones et anglophones. Les premiers croient à 54 % que la limite d'immigration est atteinte, alors que les seconds jugent à 57 % qu'il y a encore une capacité d'accueil et d'intégration.

Pour le sondeur Christian Bourque, de Léger Marketing, ce qui ressort surtout de ces résultats, c'est le fait que les jeux sont loin d'être faits. «Cela me suggère que le Québec est une grande société d'accueil, mais qu'il faut débattre sur notre capacité réelle d'intégration des immigrants», affirme M. Bourque.

L'enjeu de l'immigration continue à faire couler de l'encre, alors que l'affichage de l'ADQ dans le cadre des élections partielles dans Bourget est critiqué. La publicité adéquate associée le recul du français à Montréal à la hausse de l'immigration, de 22 %. Et la solution proposée est une politique nataliste et le gel du seuil de l'immigration. L'automne dernier, Mario Dumont soutenait que le Québec ne devait pas accueillir davantage d'immigrants afin de «préserver l'identité québécoise».

Léger-Marketing a justement demandé aux Québécois s'ils voyaient dans l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants une menace pour la langue française. La population de langue française est partagée en deux clans. Il y a 48 % de francophones qui y voient une menace, et 49 % sont d'avis contraire. Une faible proportion de 4 % des répondants francophones n'ont pas donné leur point de vue.

Les adéquistes (60 %) et les péquistes (48 %) sont ceux qui estiment que l'arrivée massive d'immigrants est une menace pour le français. Le tiers des libéraux est d'accord avec cette vision.

Le débat linguistique a refait surface au cours des dernières semaines et a suscité beaucoup de débats chez les politiciens et dans les médias. Le gouvernement de Jean Charest a été pris à partie plus d'une fois à propos de cet enjeu. Ce fut particulièrement vrai pour la ministre de la Culture et responsable du dossier linguistique, Christine St-Pierre. Un plan d'action a été annoncé, un conseiller spécial a été embauché et un changement de garde au cabinet de Mme St-Pierre a été apporté, question de mieux baliser les débats.

Or la langue n'apparaît pas comme une épine au pied du gouvernement libéral. Quatre Québécois sur dix considèrent que le gouvernement Charest défend bien la langue française, selon les données du sondage. En contrepartie, 49 % croient exactement le contraire et 8 % ne se prononcent pas. Il faut également souligner qu'un électeur péquiste sur quatre voit en Jean Charest un bon défenseur de la langue.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le dossier linguistique n'est pas «un enjeu casse-gueule» pour le gouvernement libéral. «La question de la langue française demeure un enjeu clé pour le Parti québécois, qui a une position de leadership. Mais, à court terme, le gouvernement Charest n'en souffre pas», fait valoir Christian Bourque.

Le Devoir

CONCENTRATION PERFORMANCE

MÉMOIRE

RÉFLEXES

40 ans et + Votre cerveau performe moins bien

Utilisez NeuroActive® pour retrouver la performance perdue, devenir plus efficace et productif. Améliorez votre mémoire des noms et des visages, aiguisiez votre concentration, vos réflexes, et bien plus!

60 ans et + 1 personne sur 10 souffre d'Alzheimer

Votre cerveau peut se maintenir en grande forme avec un entraînement adéquat. NeuroActive® permet d'annuler l'effet de l'âge sur le cerveau et contribue à réduire les risques d'Alzheimer.

75 ans et + 1 personne sur 6 souffre d'Alzheimer

Il n'est jamais trop tard pour stimuler votre cerveau avec le programme anti-âge NeuroActive®! Faites-le régulièrement et maintenez votre cerveau jeune, actif et en santé.

- Un programme anti-âge unique, pour maintenir votre cerveau jeune et performant
- Conçu et recommandé par des médecins, utilisé dans les hôpitaux
- Entraîne : réflexes • attention • concentration • mémoire des noms, des visages, des faits • et bien plus

COMMANDEZ MAINTENANT

www.neuroactive.ca | 1-888-780-BRAIN (2724)

Sur logiciel pour PC ou Mac

Programme NeuroActive®

AUSSI DISPONIBLE CHEZ

Renaud-Bray ARC HAMBALLET®

si qu'à l'aménagement d'une œuvre d'art public dans l'axe de la rue de la Montagne.

L'intégration de ces engagements au projet vaut les investissements qu'ils représentent, croit Serge Goulet. «C'est une valeur ajoutée au projet. Si on veut parler strictement du point de vue financier, ça nous permet de louer plus cher, explique-t-il. Pour la partie commerciale du projet, ça nous permet d'aller chercher des enseignes internationales qui vont se déplacer uniquement dans des sites de prestige. Il y a un retour financier, c'est clair.»

Les critiques entendues lors des consultations publiques ont incité la Ville et le promoteur à revoir la trame des rues de ce quartier autrefois industriel. Ainsi, les rues Smith, Murray et Channon, au sud de Wellington, seront conservées, contrairement à ce qui avait été envisagé. Le square Gallery demeurera sur son site actuel et le bâtiment de l'écurie Horse Palace sera mis en valeur.

Le PPU de Griffintown ainsi que l'entente de développement entre la Ville et le promoteur — qui devra être signée avant lundi soir prochain — ayant reçu l'aval du comité exécutif, ils devront donc être soumis à l'approbation du conseil municipal lundi soir et à celui du conseil d'agglomération lors de sa séance du 30 avril. En mai, l'arrondissement du Sud-Ouest adoptera le règlement de concordance et celui sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

C'est à ce moment qu'on déterminera si des expropriations seront nécessaires. Bien qu'il demeure discret sur le sujet, Devimco soutient avoir conclu des ententes sur plus des trois quarts des terrains convoités dans le périmètre de Griffintown appartenant à une trentaine de propriétaires. Si nécessaire, la Ville procédera à l'expropriation des terrains qui n'ont pu faire l'objet d'une entente et pourra expédier les premiers avis à partir du 29 mai.

Les travaux de la première phase débiteront à l'été 2009 et les autres phases seront lancées en cascade tous les six mois, a indiqué M. Goulet.

Le RESO s'est réjoui des modifications apportées par le promoteur au projet, particulièrement en ce qui a trait à la certification LEED-ND évoquée par Devimco. Il aurait toutefois souhaité un engagement plus ferme à l'égard d'ateliers d'artistes et des services de proximité qui devront être offerts dans le nouveau quartier.

Pour le Comité pour le sain développement de Griffintown, le PPU tel que présenté par la Ville équivaut à la mise à mort d'un quartier historique ayant souffert d'une longue agonie faute de soins de la part de l'administration municipale. Le groupe organisera d'ailleurs un «service funèbre» dimanche prochain dans le quartier. Lors des consultations publiques tenues en mars dernier, le groupe avait dénoncé la transformation du quartier en un «centre commercial surmonté de tours d'habitation».

Le Devoir

FERMÉ

SUITE DE LA PAGE 1

de soirées sans lendemains, pour le farniente, pour lire, pour aller au musée, pour des dimanches libres.» Point.

La vente de lunettes prèdisposait-elle à devenir visionnaire? Près de 16 ans après l'adoption de la loi 59, qui a autorisé l'ouverture des magasins le dimanche partout au Québec, la question se pose, en effet, devant le geste à contre-courant que vient de faire l'opticien Georges Laoun, à Montréal: depuis mars dernier, son établissement de la rue Saint-Denis, célèbre pour son mariage hétéroclite entre lunettes et art contemporain, chôme désormais une journée par semaine. Et il se met à rêver, sans prétention, de faire école.

«Si on amorce une tendance, tant mieux», lance Anne-Marie Laoun, fille de George et directrice de ce commerce familial, assise sur le canapé en cuir qui, dans son magasin, fait office de salle d'attente pour des clients en quête d'une mise au point. «Mais nous ne l'avons pas fait pour ça. Cette décision a été prise pour nous permettre, à nous et à nos employés, de renouer enfin avec les dimanches en famille. Une chose que l'on ne pouvait plus faire depuis 16 ans et qui nous manquait beaucoup.»

Dans une société où la consommation est un sport national, dans un monde de performance où chaque minute est comptée, le geste à une portée éditoriale. Et forcément, il n'a pas été facile à faire, reconnaît l'opticien. «Le dimanche, c'était la deuxième ou troisième journée la plus payante de la semaine», reconnaît Sherif Laoun, qui avoue ne pas avoir été chaud à cette idée d'une fermeture dominicale, que sa sœur lui a présentée à la fin de l'année dernière. «Bien sûr, c'est une perte commerciale pour l'entreprise. Mais maintenant que c'est fait, je ne le regrette pas.»

Les lettres d'appui ou coups de fil de félicitations qui arrivent depuis quelques semaines, dit-il, dans son magasin hautement vitré de la rue branchée de la métropole, tendent d'ailleurs à le reconforter. «Nous avions peur que nos clients ne comprennent pas les raisons de cette fermeture», dit-il. Mais finalement, on se sent soutenus. Ces accolades pourraient même laisser croire qu'après plus d'une décennie de consommation débridée, sept sur sept, presque 365 jours par année, le rapport des Québécois face au dimanche chômé est peut-être, finalement, en train de changer. Un brin.

«Ça se pourrait», lance Madeleine Gauthier, de l'Observatoire jeunes et société à l'Institut de la recherche scientifique (INRS). Aujourd'hui, on sent chez les générations montantes une revalorisation de la famille et une autre façon de placer le travail, comme les loisirs, dans la vie. Et dans ce contexte, le retour du «fermé le dimanche» s'avère finalement pour elle «un scénario plausible».

L'idée a de quoi charmer, surtout les groupes, plutôt marginaux jusqu'à maintenant, qui, depuis des années, appellent à un peu plus de lenteur pour régler les maux de notre époque. Avec en trame de fond un

précepte maintes fois répété: «Il faut prendre le temps de prendre son temps.»

Le principe de base semble d'ailleurs doucement sortir de la marge, comme en témoigne une campagne de publicité pour un sirop contre la toux diffusée à la télévision cet hiver. Après des décennies à vendre des remèdes à prendre le soir pour être frais et dispos le lendemain au travail, Benylin — c'est de celui-là qu'il s'agit — a eu cette année un message tranchant: prendre une journée de repos, avec ce produit, pour calmer son rhume.

«En effet, il y a peut-être quelque chose dans l'air du temps», reconnaît Anne-Marie Laoun. Et de là à parler du début d'une tendance que l'époque devrait encore façonner, il n'y a qu'un pas... que Gaston Lafleur, président du Conseil québécois du commerce de détail, n'est toutefois pas encore prêt à franchir. «La remise en question de l'ouverture des commerces le dimanche, ce n'est pas un sujet très chaud, dit-il. Je n'ai aucune indication qu'un débat de société va s'amorcer sur cette question. Bien sûr, certains commerces sont poussés dans cette voie par des questions de main d'œuvre [actuellement, le recrutement de personnel est effectivement très difficile dans ce secteur]. Mais jusqu'à nouvel ordre, le dimanche est encore une journée importante pour le commerce de détail. Et ce n'est pas pour changer.»

Un tel virage pourrait d'ailleurs être difficile à négocier, croit pour sa part Pierre-Etienne Simard, président de la Jeune Chambre de commerce de Montréal, qui reconnaît «entendre» de temps en temps cet appel à un dimanche sans magasinage, sauf pour les choses essentielles comme l'alimentation. «Mais face à cette question, le Québec va devoir trouver un équilibre entre congé, travail et consommation, dit-il. Nous devons composer avec la pression de la culture nord-américaine où les entraves au libre commerce, y compris le dimanche, ne sont guère appréciées.»

«C'est vrai que dans notre génération, il y a une réflexion importante sur nos objectifs de vie. Nous préconisons plus de flexibilité des horaires et des assouplissements des conditions de travail, pour mieux concilier responsabilité professionnelle et familiale, poursuit le jeune avocat. Nous sommes aussi en quête d'espace pour notre développement personnel. Mais en même temps, le jour du Seigneur, le dîner familial du dimanche ne sont pas des valeurs auxquelles nous nous accrochons.»

Dans son commerce de la rue Saint-Denis, tout en saluant quelques clients matinaux — du mardi —, Anne-Marie Laoun, elle, est heureuse de s'y raccrocher, sans trahir pour autant ses ambitions et sa recherche de performance et de rentabilité. «L'un n'empêche pas l'autre», dit la jeune femme. Et elle ajoute: «Je me rappelle des dimanches que l'on avait en famille avant l'ouverture de ce magasin [Georges Laoun a ouvert ses portes trois mois avant l'entrée en vigueur de la loi 59]. C'était calme et paisible dans les rues. J'adorais ça et je trouvais triste que nos enfants ne puissent pas vivre cette sensation. C'est un beau cadeau que de leur donner, une journée par semaine, un matin où ils peuvent se dire que le monde est à eux.»

Le Devoir

LE DEVOIR
 www.ledevoir.com
 Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
 Au téléphone 514-985-3333
 Par télécopieur 514-985-3360
 Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité
 Au téléphone 514-985-3399
 Par télécopieur 514-985-3390
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres
 Au téléphone 514-985-3344
 Par télécopieur 514-985-3340
 Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement
 Au téléphone 514-985-3322
 Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements
 Au téléphone 514-985-3355
 du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
 Par télécopieur 514-985-5967
 Par courrier abonnements@ledevoir.com
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel
 Au téléphone 514-985-3346
 Par télécopieur 514-985-3390